ontario clean water agency 2004 annual report

RECEIVED
DEC 02 2005
CLERK OF JOURNALS AND
PROCEDURAL RESEARCH

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

Corporate Profile

The Ontario Clean Water Agency (OCWA) is an operational enterprise Agency established under the *Capital Investment Plan Act, 1993* (*CIPA*). OCWA is a leader in the provision of operation, maintenance and management of water and wastewater treatment facilities and their associated distribution and collection systems in the Province of Ontario. In addition to operations and maintenance, OCWA provides a wide range of professional project management and advisory services to assist clients undertaking construction, expansion or upgrading of their water or wastewater infrastructure.

As of December 2004, the Agency manages approximately 450 water and wastewater systems that represent 31% of Ontario's water facilities and 43% of its wastewater facilities. OCWA competes for contracts in the marketplace by offering comprehensive water and wastewater services to municipal, institutional, commercial and industrial clients.

The Agency's operations are organized into six regions, which are in turn sub-divided into hubs. Each hub has a large central water or wastewater facility and a cluster of smaller facilities located close by. The hub system allows OCWA to leverage economies of scale by spreading management and corporate support costs over a larger client base, which lowers the total average cost per customer. OCWA's organizational structure permits staff to redeploy around the hub as required to maintain compliance with regulatory standards for each facility.

An experienced Operations Manager, who reports to a Regional Operations Manager, oversees each Hub. The Regional Operations Managers in turn, report to the Vice President of Operations.

The responsibility for corporate and specialist support is shared by the Vice President of Finance and Corporate Services (whose portfolio includes Finance, Communications, Human Resources, Corporate Procurement and Training and Development), the Vice President of Business Development, the Chief Information Officer, the Vice President of Project Development and Technical Services (who is responsible for OCWA's engineering group and Corporate Compliance) and OCWA's General Counsel.

OCWA employs over 500 licensed operators, mechanics and electricians serving across the Province. A comprehensive Environmental Management System, Operational Health and Safety, and employee training program ensures that the Agency's staff stays current with changing legislative policies and industry best practices. An additional 45 employees are dedicated to overseeing the Agency's compliance with regulations and acting as a resource for the operational staff.

Table of Contents

Corporate Profile ..... .01
President's Message ..... .03
Corporate Governance ..... .04
- Role of OCWA's Board of Directors ..... .04
- Accountability ..... .05
- Business Planning and Performance Measurement .05
- Enhancing OCWA's Governance Model ..... .05
- Board of Director Profiles ..... .06

Activities and Accomplishments, 2004 ..... .08
- Commitment to Compliant Operations ..... .08
  - Safe Drinking Water Act Strategy ..... .08
  - 2004 Compliance Record ..... .09
  - Preparing for Accreditation Requirements ..... .09
  - Occupational Health and Safety ..... .10
  - Operational Best Practices ..... .10
- Commitment to Demonstrating Value ..... .11
  - OCWA Service Delivery Model ..... .11
  - Cost Management ..... .11
  - Commitment to Client Satisfaction ..... .12
  - Financing OCWA's Non-commercial Business Stream . .12
- Commitment of our Employees ..... .13
  - Succession Management Program ..... .13
  - Compliance Training to Meet Changing Regulatory Needs .13
  - Operator Re-certification ..... .14
  - Youth Employment Initiatives ..... .14
  - Learning and Development Planning ..... .14
- Performance Measures for 2004 Activities .... .15
- 2005 and Beyond ..... .17

Manager's Responsibility for Financial Information ... .18
Financial Discussion ..... .19
- Auditor's Report ..... .20
- Balance Sheet – Assets ..... .21
- Balance Sheet – Liabilities and Equity ..... .22
- Statement of Income and Retained Earnings .. .23
- Statement of Cash Flow ..... .24
- Notes on Financial Statements ..... .25

Officers of the Agency ..... .30

2004 Annual Report Highlights

- OCWA demonstrated its commitment to compliance by improving its 2004 compliance record.
- OCWA exceeded its 2004 income targets.
- OCWA met 20 of 24 of its established performance targets identified in the 2004-2006 Business Plan.
- OCWA will ensure its continued success through investment in its employees, processes and systems to keep abreast of developments in the water and wastewater industry and the Ontario Public Service.

President's Message

Dante Pontone
President and CEO

2004 marked the beginning of the Ontario Clean Water Agency's second decade providing reliable clean water services in the Province of Ontario. I feel fortunate to have had the opportunity to contribute to OCWA since its inception. In assuming the role as President in August 2004, I committed to building on the progress the Agency has made in enhancing Agency accountabilities and refocusing our core business to demonstrate improved value for service to our clients and the Province of Ontario.

Investments made in operational compliance to address new regulations through the effective deployment of the Agency's strategy to meet the requirements of the *Safe Drinking Water Act, 2002* resulted in more compliance training for operators, the hiring of additional process compliance technicians and specialist support services to ensure our clients' facilities continue to meet stringent regulatory requirements.

The Agency's strategies to work toward a position of full cost recovery are starting to have positive results. Through stringent cost management, the Agency successfully reduced administrative costs in 2004 by $2.4 million.

Through investing in regulatory compliance and finding more efficient ways to deliver our services, the Agency managed to achieve a net income of $1.9 million in 2004.

OCWA's achievements would not be possible without the effort and dedication of its employees. An employee awards program was launched in 2004 to recognize those employees who best exemplify OCWA's core values. The Agency also focused on the development of youth employment opportunities corporate-wide, to help ensure OCWA's future.

In 2005, OCWA will further its commitment to demonstrating "value for service" to clients and the Province. The Agency continues to realign its corporate structure to improve support of the front-line delivery of water and wastewater services and the implementation of systems and processes to improve the transparency and accountability of OCWA's activities.

The Agency forecasts that revenues for 2005 will improve by attracting $1.5 million in new business and that the Agency will continue to move closer to its goal of full cost recovery on Utility Operations through diligent contract management.

OCWA's staff and management are committed to supporting the goals of the Province and understand the key role that the Agency plays in protecting public health and the environment in Ontario.

Dante Pontone,
President and CEO

Corporate Governance

OCWA is an operational enterprise agency governed by a Board of Directors appointed by the Province. The Agency's powers are set out in *CIPA* and expanded upon in its Memorandum of Understanding with the Ministry of the Environment. OCWA also adheres to the Province's Agency Establishment and Accountability Directive.

Commitment to Best Practices

Corporate governance is comprised of the procedures, processes and controls that ensure proper transparency and accountability in the conduct of an organization's business. At OCWA, corporate governance includes measures to encourage the efficient use of organizational resources, and aligns the interests of the Agency, its clients, the government and citizens of Ontario.

OCWA is providing an overview of its governance procedures as part of the Agency's commitment to best practices in governance.

Role of OCWA's Board of Directors

Members of OCWA's Board of Directors are appointed by the Lieutenant-Governor-in-Council on the recommendation of the Premier and the Minister of the Environment. Members hold office for a term of three years and are eligible for reappointment for successive terms. The Board is accountable to the Provincial Legislature through the Minister of the Environment. New Board members receive an orientation package on the Agency's business, including its regulatory environment, operational issues and risks, current business strategies and legal risks.

OCWA's Board of Directors is responsible for the overall supervision of the affairs of the Agency.

The key responsibilities of the Board include:

- Working with Senior Management to set the strategic directions, goals and objectives of the Agency;
- Ensuring the Agency operates in accordance with the strategic directions, goals and objectives articulated in the Agency's approved Annual Business Plan;
- Ensuring sound financial management through its review of quarterly financial statements, annual financial plans and annual reports of the Auditor General of Ontario and the Agency's Internal Auditor and ensuring appropriate response from Management to those reports;
- Ensuring appropriate systems and controls are in place for the proper administration of the Agency; and
- Ensuring proper reporting to the Province and the public in accordance with the Agency's constating documents.

Corporate Governance (con't)

Business Planning and Performance Measurement

OCWA uses a rolling three-year business planning process that begins each year with Senior Management defining priorities and goals over a three-year period. Specific initiatives to address priorities are developed in consultation with management, and are used to formulate an annual Business Plan that considers a three-year horizon. The Board works with Senior Management to set the Agency's strategic direction and reviews related performance targets. Performance appraisals are tied to each division's operational plan supporting the corporate plan and all employees are assessed by how well they contribute to OCWA achieving its objectives.

In 2004, OCWA launched a balanced scorecard approach to supplement its ongoing results-based planning process. A cross-functional team meets regularly to review the status of a series of performance indicators and provides status reports to Senior Management.

Enhancing OCWA's Governance Model

OCWA continues to implement governance best practices at all levels of the organization to enhance transparency and accountability within the Agency.

OCWA's Board of Directors reviews governance best practices in both the private and public sectors and is committed to implementing practices that are appropriate for the Agency, given its current mandate and accountability structure.

In early 2005, the Lieutenant-Governor-in-Council appointed John Burke, Deputy Minister, Ministry of Municipal Affairs and Housing as the Chair of the Board of Directors. The separation of the roles of the Agency's Chief Executive Officer and Chair of the Board reflects a growing trend in Board best practices in both public and private sectors.

Accountability

OCWA is held accountable by the government and citizens of Ontario in a number of ways.

Methods by which, OCWA is held accountable:

- An annual report, tabled in the Provincial Legislature and available for all Ontarians to review, either in print or online at OCWA's website (www.ocwa.com);
- An annual business plan, including performance measures submitted for review annually to the Minister of the Environment and every third year to Management Board Secretariat;
- Annual audits of OCWA's financial statements by the Office of the Auditor General of Ontario;
- Public access to Agency records under the *Freedom of Information and Protection of Privacy Act*;
- Statutory reporting requirements for each OCWA-operated facility to the Ministry of the Environment; and
- Individual facility reports for OCWA-operated water treatment facilities are available to the public by contacting OCWA's municipal clients.

Corporate Governance (con't)

Board of Director Profiles

Chair:
John Burke, Deputy Minister
Ministry of Municipal Affairs and Housing
Current Term (as Chair): 02/16/05 to 11/27/07
Current Term (as Director): 11/28/04 to 11/27/07
John Burke was appointed Deputy Minister of Municipal Affairs and Housing in February 2004. Mr. Burke was formerly the Deputy Minister of Natural Resources and the Chief Administrative Officer for the City of Ottawa; the Regional Municipality of Halton; the City of Dartmouth; the City of Gloucester and the City of North Bay. He has worked in municipal administration in Grande Prairie, Halifax and the county of Richmond, Nova Scotia.

Past-Chair:
Dante Pontone, President and CEO
Ontario Clean Water Agency
Term (as Chair): 08/09/04 to 02/16/05
Current Term (as Director): 08/09/04 to 08/08/07
Dante Pontone is President and CEO of the Ontario Clean Water Agency. Mr. Pontone started his career with the Ontario Public Service by joining the Ministry of the Environment in 1985. Mr. Pontone joined OCWA when the Agency was first created and has served in a variety of capacities including Chief Information Officer and interim Vice President of Finance and Corporate Services. Mr. Pontone also serves as a member of the Board of Directors for the Walkerton Clean Water Centre.

Past-Chair:
Carl Griffith, President and CEO
Term: 09/19/02 to 08/08/04
Ontario Clean Water Agency
Carl Griffith was appointed President and CEO and Chair of the Board of the Ontario Clean Water Agency from September 2002 to August 2004. Prior to joining the OCWA, Mr. Griffith was the Assistant Deputy Minister of the Operations Division of the Ministry of the Environment (MOE) and held Assistant Deputy Minister positions with the Corporate Management Division; the policy areas of the MOE and Corporate Management; and with the Ministry of Energy, Science and Technology. He is currently the Assistant Deputy Minister responsible for the MOE Environmental Sciences and Standards Division.

Gail Beggs, Deputy Minister
Ministry of Natural Resources
Current Term: 09/23/04 to 09/22/07
Gail Beggs was appointed Deputy Minister of the Ministry of Natural Resources in February 2004. Ms. Beggs has extensive experience dealing with environmental issues in her various roles at the Ministry of Natural Resources, the Ministry of the Environment, and as a Commissioner on the Great Lakes Fishery Commission. In 2001, Ms. Beggs served as the President and CEO of the Ontario Clean Water Agency and in 2003 served as Assistant Deputy Minister, SARS Coordination, and Cabinet Office.

Corporate Governance (con't)

Geoff Hare, Deputy Minister
Public Infrastructure Renewal
Current Term: 03/10/04 to 03/09/07
Geoff Hare was appointed Deputy Minister of the Ministry of Public Infrastructure Renewal, in November 2003. Mr. Hare has a wide range of responsibilities including: providing strategic advice on infrastructure investment; delivery of the government of Ontario's strategic capital infrastructure planning and investment process; infrastructure financing policy; and promotion of best practices in infrastructure planning, procurement, project and asset management. Mr. Hare was previously the Assistant Deputy Minister, Investment Division, at the Ministry of Economic Development and Trade and the Vice-President of Infrastructure Strategies and Communications with the Ontario SuperBuild Corporation.

Suzanne Herbert, Deputy Minister
Ministry of Northern Development and Mines
Current Term: 09/07/04 to 09/06/07
Suzanne Herbert was appointed Deputy Minister of Northern Development and Mines in September 2004. Since 1999, Ms. Herbert was the Deputy Minister of Education and has had a long history of working on issues related to children's services in the North as well as social and policy issues related to aboriginal peoples. Ms. Herbert has served the public in various roles at the Ministry of Community and Social Services, the Ministry of Housing and as the Chief Executive Officer of the Ontario Housing Corporation.

Gadi Mayman, Executive Director
Ontario Financing Authority
Current Term: 02/25/04 to 02/24/07
Gadi Mayman was appointed Chief Executive Officer of the Ontario Financing Authority (OFA) on an interim basis in November 2003. Mr. Mayman is also interim Chief Executive Officer of the Ontario Electricity Financial Corporation (OEFC) and is responsible for all of its day-to-day operations. Prior to joining the Ministry of Finance in 1991, he worked as a Treasury Officer at the Export Development Corporation in Ottawa for three years and in the International Division of the Toronto Dominion Bank for five years. As well as being a board member of the OFA and OEFC, Mr. Mayman is also Vice Chair of the Ontario Strategic Infrastructure Financing Authority (OSIFA).

Virginia West, Deputy Minister:
Ministry of the Environment
Current Term: 02/21/03 to 02/20/06
Virginia West was appointed Deputy Minister of the Ministry of the Environment effective January 21, 2003. Prior to this appointment, Ms. West served as Deputy Solicitor General of Ontario since July 5, 1999. Ms. West has served as Commissioner of Urban Planning and Development Services and Commissioner of City Property for the City of Toronto and the Chief Administrative Officer for the Borough of East York. Ms. West was called to the Bar in Ontario on April 5, 1979.

Activities and Accomplishments, 2004

Commitment to Compliant Operations

OCWA has established long-term strategies that allow the Agency to respond to its changing regulatory environment and ensure compliance by focusing on new training and re-certification requirements for operators, new drinking water regulations, and biosolids management requirements.

The Agency developed and continues to maintain its own comprehensive Environmental Management System (EMS). This system ensures that client facilities are being operated in a safe and environmentally responsible manner and includes programs for identifying and mitigating risks that may affect the facilities OCWA operates. OCWA's EMS system is based on ISO 14001, an internationally recognized standard of excellence for environmental management systems.

Safe Drinking Water Act Strategy

OCWA developed a *Safe Drinking Water Act (SDWA)* Strategy to make staff aware of the new regulations, to address the increased demand for quality testing and to respond to increasing inspections of water and wastewater facilities.

The Agency initiated its *SDWA* strategy in its 2003-2005 Business Plan to ensure OCWA-operated water facilities were equipped to meet the more stringent requirements of the *SDWA* and its related regulations. OCWA reviewed the legislation and draft regulations to determine the additional resources necessary to ensure compliance.

OCWA continues to monitor and review requirements of the *SDWA* to ensure that the Agency maintains compliance with all regulations. The success of OCWA's *SDWA* Strategy is reflected by its contribution to the significant decline in the number of Provincial Officer's Orders received in 2004. The reduction of Orders is a long-term positive result for OCWA's municipal client base and demonstrates that their facilities are being efficiently operated within the new regulatory framework.

The resources developed to respond to the *SDWA* included:

- Additional operational staff to respond to more frequent site inspections and water system sampling;
- Additional process and compliance technicians to fulfill new requirements for process documentation, reporting and provide a dedicated resource to reviewing facility compliance requirements;
- Expanded compliance and operational training initiatives for front-line staff to develop familiarity with the new regulatory requirements;
- Administrative support to track costs, training, and assist in reviewing new regulatory requirements; and
- Costs to review and implement new procedures and standard operating procedures.

Activities and Accomplishments, 2004 (con't)

2004 Compliance Record

The Ministry of the Environment conducted 232 inspections of OCWA's 450 operated water and wastewater facilities in 2004 (up from 214 inspections in 2003). As at December 31, 2004, 61 Provincial Officers Orders were issued to facilities the Agency operates, 86 less than it received in 2003. The reduction was achieved by OCWA resolving issues detailed in 2003 Provincial Officers Orders, OCWA's *SDWA* Strategy and increased familiarity with the new with the new regulations resulting from intensive compliance training. OCWA was not solely named on any Provincial Officer's Orders in 2004 and shared the responsibility for taking corrective actions with the owners of the facilities concerned.

OCWA received two charges in 2004 under Regulation 459/00 of the *Ontario Water Resources Act* (*OWRA*) with respect to a small waterworks in southwestern Ontario. The charges related to reporting an adverse sample and corrective actions in April and July 2002. In response, OCWA enhanced standard operating procedures to update water sampling and reporting protocols. Staff have received specific training on these procedures and on reporting obligations. These charges represent the only convictions OCWA has received for a water treatment facility in its eleven-year history. To date, there have been no charges issued to OCWA under the *Safe Drinking Water Act, 2002*.

Provincial Officer's Orders compared to MOE Inspections

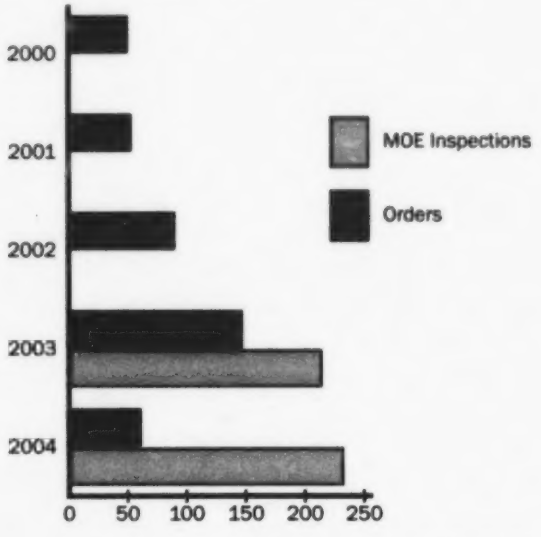

* Agency tracking of MOE inspections began after the enactmentt of the *Safe Drinking Water Act, 2002*

Preparing for Accreditation Requirements

Regulations are being developed by the Ministry of the Environment that will require owners of municipal water systems, as a condition of their license, to have their facilities managed by an accredited operating agency. OCWA participated in the Ministry's Core Advisory Group on the development of the Drinking Water Quality Management Standards (DWQMS) and anticipates that a draft DWQMS will be released by summer 2005. OCWA has updated its Environmental Management System (EMS) to modify its facility level and corporate contingency plans in expectation of the new requirements.

Activities and Accomplishments, 2004 (con't)

Occupational Health and Safety

OCWA is committed to the principles and objectives set out in the Agency's Occupational Health and Safety Policy (OH&S). The OH&S Policy is posted in every facility OCWA operates. The OH&S Policy is reviewed annually and where necessary revisions are made and then approved by the Board of Directors.

The Agency did not receive any Ministry of Labour (MOL) orders and there were no investigations of OCWA by the MOL in 2004.

OCWA's safety record continues to surpass industry standards. OCWA benchmarks its safety record against industry averages reported by the Electrical & Utilities Safety Association (E&USA).

Operational Best Practices

OCWA re-evaluates and monitors the use of its established operational systems by Agency staff to ensure the systems provide a satisfactory return on investment.

A review of OCWA's proprietary Supervisory Control and Data Acquisition (SCADA) software was initiated in 2004 to identify cost-effective alternatives to meeting the Agency's evolving process monitoring needs. SCADA software solutions were investigated through a Request for Information process and two software packages will be reviewed in a pilot project during 2005.

OCWA monitored the use of its Workplace Management System (WMS), a value-based asset protection planning system, to determine our success in reducing reactive repairs in favour of planned maintenance to gain further efficiencies. By measuring the percentage of WMS work orders closed for all facilities in 2004, the Agency ensures the system is being used to add client value by protecting their assets.

Occupational Health and Safety

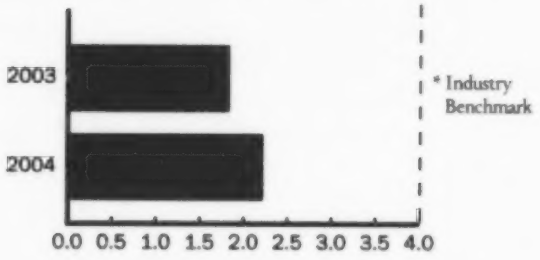

$$\# = \frac{\text{Number of compensable accidents x 200,000}}{\text{Number of hours worked}}$$

*Electrical & Utilities Safety Association (E&USA) Historical Average Benchmark for 2002 was 4. The E&USA is the Safe Workplace Association that was assigned to OCWA by the Workplace Safety Insurance Board (WSIB). By calculating the ratio of compensable accidents to the total number of hours worked and comparing that number to E&USA standard, the Agency can determine the effectiveness of its OH&S policy and procedures.

OCWA's Process Data Collection (PDC) system consolidates all process data, including laboratory reports, in a standardized format. This system is accessible and utilized across the Agency. The application simplifies the task of monitoring compliance by identifying parameters that exceed normal operating or compliance ranges. The reporting environment within PDC makes it easy to generate reports for Operations staff, Management, Clients and the Regulator.

The Lab Results Data Collection system (LRDC) was developed in 2004 with the intention of providing a standard, systematic and reliable method of collecting, storing and retrieving laboratory reports for each OCWA facility.

The LRDC system will help to reduce costs and maintain data integrity by eliminating manual data entry of laboratory reports. At the same time, operations staff will have a tool to enable fast and easy access to laboratory analysis that will assist them to monitor regulatory compliance. Full deployment of the LRDC system is scheduled for 2005. Some key capabilities of the system are as follows:

- Laboratories can electronically submit all analytical results for facilities operated by OCWA;
- Results will be automatically verified and transferred to OCWA's Process Data Collection system; and
- All electronically submitted laboratory reports will be stored centrally in a standardized format

Commitment to Demonstrating Value

OCWA's 2004-2006 business strategy focused its sales force on improving OCWA's business position with existing Operations and Maintenance (O&M) clients to ensure fair pricing of services and equitable sharing of risk while maintaining client satisfaction. The goal was to ensure the core foundation of the Agency's business is stable and cost-effective prior to expanding its client base.

OCWA Service Delivery Model

In 2004, the Agency reviewed the service delivery model of each Business Unit with the goal of working towards greater efficiency and focus. The responsibilities of each organizational division were analysed to minimize overlap of duties and to achieve greater organizational efficiency. The review represents the first step towards realigning corporate support and administrative services to enhance operational service delivery.

Cost Management

OCWA initiated a multi-year cost management strategy in 2003 that continued into 2004 to work toward a cost-recovery position on OCWA's operational service delivery. The strategy identified opportunities to reduce corporate spending, improve capital billing, achieve savings through managing vacancies and improved management of OCWA's fixed price contracts.

OCWA met the targets it established for its 2004 cost management strategy including no growth in corporate costs (excluding new positions necessary to meet *SDWA* requirements). This initiative

Cost Management (con't)

continues in 2005 and is in place to ensure that OCWA provides the most efficient services and the best value for dollar.

Commitment to Client Satisfaction

OCWA promotes a customer-focused approach to efficient production and delivery of its services. OCWA uses a client satisfaction survey to gauge changing client needs for service delivery and identify competitive pressures. The Survey is used to help gauge whether OCWA's performance is delivering the best value to clients.

The 2004 Survey indicated that over 80% of its clients rate the delivery of OCWA's core services (providing reliable clean water and wastewater services) as "good" or "excellent."

The survey identified the opportunity to improve OCWA's invoicing format. In an effort to simplify and streamline the billing process, the Agency initiated a review of its invoice. Representatives from client municipalities were invited to participate in a one-day focus group to specifically address this issue. The group identified elements of the Agency's invoice that should be changed to make the document easier for clients to understand and process. The new invoice format was launched in March 2005.

Financing OCWA's Non-commercial Business Stream

OCWA worked with the Ministry of Environment to establish a suitable process to allow the Agency to recover costs for services outside of its commercial business stream. The strategy addresses both recurring costs relating to emergency response capabilities and inherited litigation, as well as *ad hoc* government requests for service.

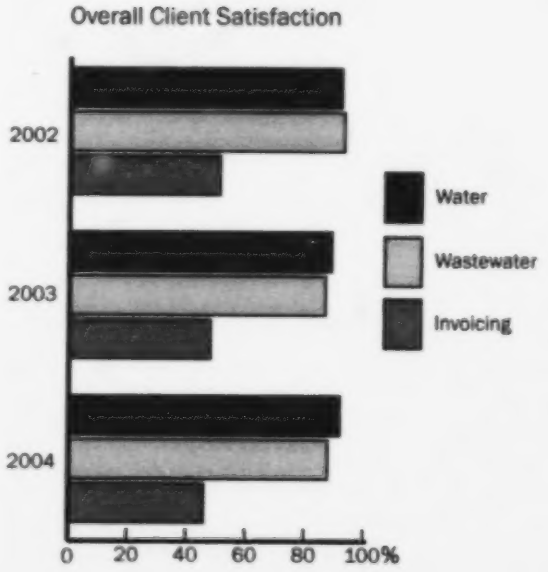

Commitment of our Employees

To demonstrate value to its clients and to the Province of Ontario, the Agency's workforce has adopted a service-oriented culture. To further develop this culture throughout OCWA, the Agency encourages quality service, team building, and innovation.

Succession Management Program

The Agency planned to introduce a Succession Management Program in 2004 to link individual potential with organizational needs to ensure that a pool of skilled employees is available to compete for key positions within the Agency. OCWA has researched best practices and developed a program outline. Implementation of the pilot program will be undertaken in 2005.

Compliance Training to Meet Changing Regulatory Needs

A key component of the Agency's training and *SDWA* strategies is ensuring that employees understand and meet the requirements of the regulatory environment in which the Agency operates.

OCWA's Process Compliance Technicians and Assistant Operations Managers received updated compliance training in 2004 so that they are better able to assist frontline Operations staff with understanding and implementation of the processes necessary to meet new regulatory requirements. All of the Agency's 52 Occupational Health and Safety Representatives also received comprehensive training in 2004 on their responsibilities under the *Occupational Health and Safety Act*. Six compliance courses were conducted in 2004, attended by 111 OCWA staff members.

On April 20th, 2004, Dave Nussey, Cluster Manager at OCWA's Essex East Hub, accepted the Biosolids Management Award in the category of Technology Innovation from the Water Environment Association of Ontario (WEAO). WEAO presents these awards to individuals and organizations that make valuable contributions in the field of Biosolids Management.

Dave Nussey and his team were able to use a wind row turner, normally used at poultry farms and composting facilities, to produce a biosolid with a much higher percentage of solids than conventional methods (an increase from 18% to 54% in 2003 and up to 72% in 2004). The product was free of vegetation, had significantly less odour, and a drier consistency making it easier to transport and spread. The new approach has reduced haulage costs and improved local farmer's acceptance of the biosolids product.

Dave's innovation has sparked international interest. Representatives from as far away as South America have toured the Belle River facility that Dave manages to investigate the use of the wind row process to biosolids management.

Activities and Accomplishments, 2004 (con't)

Compliance Training to Meet Changing Regulatory Needs (con't)

A Training Working Group was established to review and revise existing OCWA courses and ensure course material remains reflective of the current operating environment. A program review of OCWA's training service delivery model was conducted in 2004 to ensure that the training provided to staff continues to be effective and cost-efficient.

Operator Re-certification

All operators possessing grandparented water distribution and water treatment licenses are required to recertify their licenses by May 14, 2006 (Overall Responsible Operators are required to recertify by May 14, 2005). 2004 was OCWA's second year of assisting staff with grandparented licenses to become certified through examination. OCWA's strategy included the preparation of self-study materials, coordination of certification preparation courses, and ongoing tracking of the number of employees who have re-certified grandparented licenses.

Youth Employment Initiatives

Youth employment initiatives were identified as a key component of OCWA's revitalization strategy. OCWA participated in several youth employment initiatives in 2004 including: University Co-operative (Co-op) Education Programs; the Ontario Internship Program; the Summer Experience Program; six career fairs across the province and Passport to Prosperity, a High School co-op program.

Learning and Development Planning

OCWA is committed to implementing the Ontario Public Service strategy "Building Tomorrows Workforce Today" to develop a workforce with the knowledge, skills and capabilities to meet current and future business needs by establishing a climate of continuous learning. As part of this commitment, the Agency planned to establish a Training Steering Committee to ensure that training and development at OCWA is effective, relevant and focused on the needs of the organization. The Agency did not implement this initiative in 2004 due to the realignment of resources to reassess training and development service delivery.

Performance Measures, 2004

Measure:	Outcome:	Notes:
Monitor the number of charges under the *SDWA*.	Achieved	No charges under the *SDWA* in 2004.
Complete 30 compliance audits.	Achieved	Completed 37 Audits.
Complete Facility Assessment Review for all OCWA facilities.	Achieved	100% of OCWA operated facilities were assessed.
Reduce number of Provincial Officer Orders received.	Achieved	OCWA was issued 46 orders in its 450+ facilities. OCWA responded to 156 in 2003.
Reduce number of charges/convictions.	Achieved	2 charges were laid in 2004 under the *OWRA* (down from 5 charges in 2003).
Complete 2004 work plans for Outpost5™ improvements.	Not Achieved	Initiative re-profiled in year due to staff turnover in key instrument technician position. Work Plan approach revised.
Pilot for OCWA's proprietary SCADA software replacement by year-end 2004.	Not Achieved	SCADA Pilot underway in 2005. SCADA Pilot delayed to accommodate indepth analysis of two options.
PDC data entered and confirmed for all OCWA facilities.	Achieved	
90% of WMS work orders closed for all facilities.	Achieved	94% of WMS work orders closed for all facilities within 30 days.
All clients advised of their *SDWA* costs in the first quarter of 2004.	Achieved	
Conduct Client Satisfaction Survey.	Achieved	Over 80% of clients rate delivery of core services as good or excellent.

Measure:	Outcome:	Notes:
No growth in corporate costs and 10% increase in gross margin.	Achieved	Associated with OCWA's goal of achieving full cost recovery.
Quarterly tracking of status toward full Operator license re-certification.	Achieved	OCWA on track to meet May 2006 (ORO) and May 2007 deadlines.
Conduct two Process Compliance Technician Training Sessions.	Achieved	All PCT's received compliance training in 2004.
Deliver compliance training to Assistant Operations Managers.	Achieved	All AOM's received compliance training in 2004.
Deliver OH&S training to Agency's Health and Safety Representatives.	Achieved	
Update two courses by year-end 2004.	Achieved	
Conduct review of training service delivery model by year-end 2004.	Achieved	Results to be considered in context of corporate office re-alignment.
Succession Management Program fully implemented by year-end 2004.	Not Achieved	Re-profiled due to competing priorities in Human Resources Dept. Pilot will be launched in 2005.
50% participation by managers in learning planning information sessions in 2004 and Agency learning priority identified.	Not Achieved	Re-profiled due to realignment of resources to reassess training and development service delivery.
Two interns hired through Ontario Internship Program	Achieved	
19 summer employment program placements.	Achieved	
Attend career fairs in each of OCWA's five regions.	Achieved	

2005 and Beyond

OCWA is committing to "Demonstrate Value" to its clients and the Province. OCWA will earn the trust of clients and the Province by demonstrating value for service through good governance, transparent processes and accountable decision-making. OCWA will continue to demonstrate that the cost of its services represents good value to clients.

OCWA will continue to focus on the provision of efficient and compliant operations, maintenance and management services to our clients. OCWA will achieve this goal through the following strategic priorities:

Being the most trusted provider: OCWA earns trust of clients by demonstrating value for service through good governance, transparency and accountability.

Full cost recovery: OCWA will endeavor to recover the full cost of operations. This includes moving towards full cost recovery from all municipal clients and seeking compensation from the Province for activities performed at the request of the Province.

Focus on efficient and compliant operations: OCWA will focus on the provision of efficient and compliant operations, maintenance and management services to its clients.

Investing in OCWA's future: OCWA will ensure its success through investment in its employees, processes and systems to keep abreast of developments in the water and wastewater industry and the Ontario Public Service (OPS).

In 2004, OCWA revisited its mission statement and updated it to be more reflective of the commitment to its clients and shareholder. In addition, a new vision statement was created:

VISION

To be the most trusted provider of clean water services in Ontario, protecting public health and the environment and delivering best value to our clients and the Province of Ontario.

MISSION

To demonstrate service excellence to our clients through the delivery of safe, reliable and cost-effective water and wastewater operations and maintenance services that meet or exceed regulatory requirements.

VALUES

The Agency's values remain unchanged and continue to be the foundation of everything OCWA does:

- Being respectful of colleagues and clients
- Acting with integrity and fairness
- Delivering quality service to meet the needs of our clients
- Collaborating through teamwork
- Fostering innovation
- Accepting responsibility and being accountable

Manager's Responsibility for Financial Information

Management and the Board of Directors are responsible for the financial statements and all other information presented in this Annual Report. The financial statements have been prepared by management in accordance with generally accepted accounting principles and, where appropriate, include amounts based on management's best estimates and judgments.

The Ontario Clean Water Agency is dedicated to the highest standards of integrity in its business. To safeguard assets, the Agency has a sound set of internal financial controls and procedures that balance benefits and costs. Management has developed and maintains financial and management controls, information systems and management practices to provide reasonable assurance of the reliability of financial information in accordance with the bylaws of the Agency. Internal audits are conducted to assess management systems and practices, and reports are issued to the Senior Management Committee.

The Board of Directors ensures that management fulfills its responsibilities for financial information and internal control. The Board of Directors meets quarterly to oversee the financial activities of the Agency and at least annually to review the financial statements and the external auditor's report thereon, and recommend them to the Minister of the Environment for approval.

The Auditor General has examined the financial statements. The Auditor General's responsibility is to express an opinion on whether the financial statements are fairly presented in accordance with generally accepted accounting principles. The Auditor's Report outlines the scope of the Auditor's examination and opinion.

Dante Pontone
President and CEO

Brenda Baker
Vice President of Finance and Corporate Services

Financial Discussion

Assets

At December 31, 2004, OCWA's cash balance was $14 million. This is an increase of $4.6 million from the $9.4 million balance at December 31, 2003. This increase primarily resulted from the repayment of loans and from payments against outstanding project management contract commitments.

Accounts Receivable from Municipalities and other customers increased to $30.8 million. This is an increase of $5 million from the $25.8 million balance at December 31, 2003. This is primarily due to financing arrangements related to long-term projects.

OCWA continues to generate interest revenue from its loan portfolio comprised of a $120 million loan to the Ontario Strategic Infrastructure Financing Authority (OSIFA), municipal loans inherited from the Province at the time OCWA was formed, as well as other loans OCWA has negotiated. The balance of OCWA's loan portfolio declined by $5 million during 2004 due to a combination of scheduled payments and early retirements. This reduction is a continuation of the trend reported last year as municipal clients continue to take advantage of lower market interest rates to pay off higher interest loans. Rates of interest on existing loans range from 2.0% to 13.69% with loan renewals being made at prevailing interest rates.

Liabilities

OCWA has no long-term debt. Liabilities reflect current debt and a provision for long-term employee benefits (LTEB). The LTEB account is topped up at 2.5% of salaries, and reflected in operating costs, to ensure at least 90% coverage of the total amount required to sever all OCWA employees, which is approximately $7.6 million.

Equity of Ontario

Equity as of December 31, 2004, was $190.4 million compared to $189.6 million at December 31, 2003, an increase of $0.8 million. The Net Income of $1.9 million was offset by $1.1 million in payments related to inherited litigation.

Income

Net Income for 2004 was $1.9 million; this is a $4 million improvement over 2003, which had a net loss of $2.1 million. The improvement was due to cost savings and the change in GST legislation, partially offset by a loss in Utility Operations due to the termination of contracts.

Utility operations continue to face pressure resulting from cost increases for sludge haulage (4%), chemicals (4%) and natural gas (7%) that were above the projected inflation increase of 2.69%. Increases were mitigated by the favourable impact of the GST legislation change.

Comprehensive and General liability insurance costs have tripled since 2001. This cost increase was partially mitigated by assuming higher risk as a result of increasing the Agency's deductibles. The Agency continues to manage corporate costs, resulting in a further reduction of corporate indirect spending of $1.0M over plan.

Net Income from financing continues to be impacted significantly due to continued low market interest rates. 2004 Net Income from financing was $6.5 million, which is a 12% decrease from 2003.

Auditor's Report

To the Ontario Clean Water Agency,
the Minister of the Environment
and to the Minister of Finance

I have audited the balance sheet of the Ontario Clean Water Agency as at December 31, 2004 and the statements of income and retained earnings and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Agency's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Agency as at December 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended, in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Toronto, Ontario
March 23, 2005

Jim McCarter, CA
Auditor General

Balance Sheet - Assets

As at December 31, 2004

(in thousands of dollars)	2004	2003
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$13,966	$9,419
Accounts receivable, net		
Municipalities and other customers	30,848	25,780
Ministry of the Environment	65	291
Goods and services tax receivable	1,339	1,013
Prepaids	2,640	855
Current portion of investments receivable:		
Water and wastewater facilities (note 3)	2,684	3,080
Facilities under construction (note 4)	8,225	4,374
	59,767	44,812
Non-current assets:		
Investments receivable for water and wastewater facilities (note 3 and note 13)	33,383	38,300
Investments receivable for facilities under construction (note 4)	297	5,607
Loans receivable - Top-up loans (note 5)	305	352
Loan receivable - OSIFA (note 6)	120,000	120,000
Provincial assistance advances	-	451
Fixed assets, net (note 7)	6,007	6,973
	159,992	171,683
Total Assets	$219,759	$216,495

See accompanying notes to the financial statements

Balance Sheet - Liabilities and Equity

As at December 31, 2004

(in thousands of dollars)	2004	2003
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$20,334	$17,692
Current portion of long-term liabilities (note 10)	1,000	1,000
	21,334	18,692
Long-term liabilities:		
Municipal contributions payable (note 9)	1,442	1,425
Employee future benefits (note 10)	6,597	6,754
	8,039	8,179
Equity of Ontario:		
Contributed surplus (note 12)	96,855	97,951
Retained earnings	93,531	91,673
	190,386	189,624
Contingencies (note 13)		
Total Liabilities and Equity	$219,759	$216,495

See accompanying notes to the financial statements

On behalf of the Board,

Dante Pontone
Director

Suzanne Hebert
Director

Statement of Income and Retained Earnings

As at December 31, 2004

(in thousands of dollars)	2004	2003
Utility Operations Revenues:		
Utility operations	$103,274	$99,119
Fees	1,772	1,920
Total Operating Revenues	105,046	101,039
Operating Expenses:		
Salaries and benefits (note 10 and note 11)	47,186	44,506
Other operating expenses	60,806	61,003
Amortization of fixed assets	1,783	2,095
Fixed asset write-off	-	1,198
Electronic Operating Systems (note 1c)	845	1,700
Total Operating Expenses	110,620	110,502
Net Loss - Utility Operations	(5,574)	(9,463)
Financing Revenues:		
Interest from investments and loan receivable	6,598	7,292
Interest on facilities under construction receivable	45	234
Total Financing Revenues	6,643	7,526
Financing Expenses:		
Interest	19	30
Loan administration expenses	32	32
Amortization of fixed assets	60	60
Total Financing Expenses	111	122
Net Income - Financing	6,532	7,404
Net Income (Loss) for the Year Before Property Transfer Initiative and GST Rebate	958	(2,059)
Property Transfer Initiative (note 14)	(62)	(7)
GST Rebate (Note 13)	962	-
Net Income (Loss) for the Year	1,858	(2,066)
Retained earnings, opening balance	91,673	93,739
Retained earnings, ending balance	$93,531	$91,673

See accompanying notes to the financial statements

Statement of Cash Flows

As at December 31, 2004

(in thousands of dollars)	2004	2003
Cash provided by (used for)		
Operating activities:		
Net Income (Loss)	**$1,858**	($2,066)
Items not affecting cash:		
Amortization of fixed assets	**1,843**	2,155
Fixed asset write-off	**-**	1,198
	3,701	1,287
Changes in non-cash operating working capital		
- Accounts receivable	**(5,394)**	(2,140)
- Prepaids	**(1,785)**	(358)
- Accounts payable and accrued liabilities	**2,642**	(59)
- Ministry of the Environment	**226**	2,209
- Deferred revenue	**-**	(35)
	(4,311)	(383)
Net cash flows from operating activities	**(610)**	(904)
Financing Activities:		
Decrease in investments receivable for water and wastewater facilities	**5,313**	4,084
Decrease (increase) in investments receivable for facilities under construction	**1,459**	(5,958)
Increase (decrease) in municipal contributions payable	**17**	(8)
(Decrease) increase in future employee benefits payable	**(157)**	350
Decrease in provincial assistance advances receivable	**451**	1,678
Increase in loan receivable - OSIFA	**-**	(120,000)
Decrease in loans receivable - Top-up loan	**47**	200
Changes in contributed surplus	**(1,096)**	(2,379)
Net cash flows from financing activities	**6,034**	(122,033)
Fixed assets - acquired	**(877)**	(1,283)
Increase/(Decrease) in Cash	**4,547**	(122,412)
Cash and Cash Equivalents, Opening Balance	**9,419**	131,831
Cash and Cash Equivalents, Ending Balance	**$13,966**	$9,419

See accompanying notes to the financial statement

Notes to Financial Statements

The Ontario Clean Water Agency (The "Agency") was established on November 15, 1993, under the authority of The *Capital Investment Plan Act, 1993* (the "*Act*").

In accordance with the Act, the Agency's objectives include:

- assisting municipalities to provide water and wastewater services on a cost-recovery basis by financing, planning, developing, building and operating such works and services;
- financing, building and operating water and wastewater facilities on behalf of Ontario on a cost-recovery basis; and
- providing these services to protect human health and the environment, encourage conservation of water resources and support Provincial policies for land use and settlement.

The Agency is exempt from Federal and Provincial income taxes.

1. Significant Accounting Policies:

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles as prescribed by the Canadian Institute of Chartered Accountants. Included below are those accounting policies that are of significance to the Agency.

(a) **Cash and cash equivalents:**

Cash and cash equivalents are highly liquid investments with original maturities of three months or less when purchased.

1. Significant Accounting Policies (con't):

(b) **Fixed assets:**

Major capital expenditures with a future useful life beyond the current year are capitalized at cost. Amortization is provided using the declining balance method with a half-year provision in the year of purchase if the asset is available for use. Fixed assets are being amortized at annual rates as follows:

Automotive equipment	25%
Furniture and fixtures	20%
Computer hardware	33%
Computer software	50%
Machinery and equipment	20%
Leasehold improvements	Life of the lease

(c) **Electronic Operating Systems:**

As approved by the Board of Directors, the Agency continues to reflect spending on Electronic Operating Systems (OCWAware™) as an operating expense in the year in which it is incurred since the Agency does not anticipate recovering the costs from future utility operations.

(d) **Investments receivable for facilities under construction:**

Interest on borrowings and other incremental expenditures relating to facilities are capitalized during the construction period. The rate of interest is set at the start of the fiscal year by using the average one-year interest rate of the prior year, paid by the Ontario Financing Authority.

1. Significant Accounting Policies (con't):

(e) **Utility operations:**

A portion of the contractual arrangements with clients for the operation of water and wastewater treatment facilities provides for the recovery of all costs incurred in their operations plus a management fee. Revenue is recognized at the time such costs are incurred even though agreements may provide for the collection of a portion of those costs in future years. Accordingly, costs incurred in excess of amounts billed and to be recovered in future years are classified as "Investments receivable in water and wastewater facilities."

(f) **Use of estimate:**

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires that management make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities as at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenditures for the period. Actual amounts could differ from these estimates.

2. Fair Value Of Financial Instruments:

The carrying amount of cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities approximates fair value due to the short-term maturities of these instruments. Due to prepayment options, the carrying value of the balance of the financial assets and long-term liabilities approximates their fair value.

3. Investments Receivable For Water And Wastewater Facilities:

(a) These investments represent the outstanding principal portion of amounts receivable from clients for capital expenditures undertaken by the Agency on their behalf, and recoverable operating costs, if any, not billed. In addition, it includes capitalized interest on certain facilities that will be collected from clients during future years.

(b) The investments receivable are supported by agreements that bear interest at rates between 2.0% and 13.69%. Scheduled principal repayments of the investments are as follows:

(in thousands of dollars)	
2005	$2,684
2006	2,856
2007	3,039
2008	3,234
2009	3,441
Thereafter	20,813
	36,067
Add: Current portion	2,684
	$33,383

4. Investments Receivable For Facilities Under Construction:

"Investments receivable for facilities under construction" represent new water and wastewater facilities or major capital improvements to existing facilities that have been undertaken by the Agency on behalf of its clients. Annually, the net recoverable amount from the customer is transferred to "Investments receivable for water and wastewater facilities." Certain clients pay the entire balance of their amount, accumulated as facilities under construction, within one year.

5. Loans Receivable - Top-up Loans:

The Agency made loans to municipalities to finance water and wastewater facilities that have received provincial assistance under the Municipal Assistance Program. The loans were made for terms of up to 20 years at interest rates between 8.1% and 8.85% set by the Province at the time the loan was granted.

6. Loan Receivable - OSIFA:

On April 15, 2003, the Agency provided a loan of $120 million to the Ontario Strategic Infrastructure Financing Authority (OSIFA), an agency of the provincial government, in exchange for a promissory note that matures on March 1, 2023. The interest on the note is paid quarterly, with a rate set at four basis points below the average monthly Certificate of Deposit Overnight Rate. The market value of the note approximates cost.

7. Fixed Assets:

(in thousands of dollars)	Cost	Accumulated Amortization	Net Dec. 31, 2004	Net Dec.31, 2003
Furniture and fixtures	$1,776	$1,244	$532	$638
Automotive equipment	164	97	67	98
Computer hardware	6,500	5,107	1,393	1,377
Computer software	3,252	2,813	439	531
Leasehold improvements	6,858	3,470	3,388	4,107
Machinery and equipment	504	316	188	222
	$19,054	$13,047	$6,007	$6,973

8. Lease Commitments:

Annual lease payments under operating leases for rental of office equipment, premises and vehicles in aggregate are as follows:

(in thousands of dollars)	
2005	$1,957
2006	1,667
2007	1,445
2008	1,089
2009	1,089
Thereafter	288
	$6,446

9. Municipal Contributions Payable:

(in thousands of dollars)	Dec. 31, 2004	Dec. 31, 2003
Municipal contributions held for future repairs	$1,442	$1,425

At December 31, 2004, the Agency held funds that will be used for future repairs amounting to $1.4 million (2003 - $1.4 million). The $1.4 million is included in cash and cash equivalents.

10. Non-pension Employee Future Benefits:

The Agency is responsible for accrued legislated severance and its workers compensation obligations.

The costs of these employee future benefits have been estimated to amount to $7.6 million (2003 - $7.8 million) of which $1.0 million has been classified as current liability. The amount accrued in 2004 was $0.8 million (2003 - $0.7 million) and is included in salaries and benefits expense in the Statement of Income and Retained Earnings.

10. Non-pension Employee Future Benefits (Con't):

Included in employee future benefits is an estimated workers compensation obligation in the amount of $1.1 million for the fiscal year ended December 31, 2004. This amount has been determined from the most recent available actuarial calculations provided by the Workplace Safety and Insurance Board (WSIB) as at December 31, 2003.

The valuation at December 31, 2004 is not expected to be provided by WSIB until after the date of the financial statements preparation. It is management's opinion that the balance at December 31, 2003 will not be materially different. Adjustment to the estimated WSIB obligation cumulative balance, if any, will be made in the year the actual balance is provided by WSIB.

The cost of post-retirement, non-pension employee benefits is paid by Management Board Secretariat and therefore is not included in the financial statements.

11. Pension Plan:

The Agency provides pension benefits for all its full-time employees through participation in the Public Service Pension Fund (PSPF) and the Ontario Public Service Employees' Union Pension Fund (OPSEU Pension Fund) that are both multiemployer defined benefit pension plans established by the Province of Ontario. These plans are accounted for as defined contribution plans, as the Agency has insufficient information to apply defined benefit accounting to these pension plans. The Agency's contribution related to the pension plans for the period was $2.1 million (2003 - $1.9 million) and is included in salaries and benefits in the Statement of Income and Retained Earnings.

12. Contributed Surplus:

The opening contributed surplus was received from the Province of Ontario in the form of the book value of net assets in excess of obligations assumed.

The adjustments to the opening balance relates to repair and maintenance costs that were agreed to prior to the establishment of the Agency. The funds committed for such repair and maintenance are spent on various undertakings, the largest of these undertakings has a spending limit of $7.5 million for capital repairs as approved by the Agency's Board of Directors. Of the $7.5 million approved, a cumulated $6.0 million has been spent. On other undertakings, a cumulated $4.7 million has been spent. The adjustment also includes a write off of provincial assistance advances.

(in thousands of dollars)	Dec. 31, 2004	Dec. 31, 2003
Opening balance, January 1	$97,951	$100,330
Adjustments to opening balance	(1,096)	(2,379)
	$96,855	$97,951

13. Contingencies:

Litigation

The Agency is the defendant in a number of lawsuits. Most of these claims are covered by insurance after the application of a deductible, ranging from $2,500 to $50,000, depending on when the event of the claim occurred and the nature of the claim. The outcome of the lawsuits cannot be determined at this time. Losses, if any, will be accounted for in the period of settlement.

13. Contingencies (Con't):

Goods and Services Tax (GST)

As a result of a GST audit by the Canada Revenue Agency (CRA), the Agency was advised by the CRA that it was entitled to claim a refund for some of the GST on certain purchases, as the Agency had not claimed the full amount of the rebate to which it is entitled. The claim was approved in January 2004 and the refund has been recorded in first quarter of 2004.

Investments receivable for water and wastewater facilities

In August of 1999, the Agency entered into a loan agreement to finance the construction of a water pipeline. The outstanding loan balance including accumulated interest was $17.3 million at December 31, 2004. The loan agreement specified that repayment would be through sales of water, rather than according to a predetermined schedule. To date, no principal or interest payments have been made. Currently, the pipeline and payments of the outstanding loan is the subject of ongoing discussions amongst various levels of government. If sales of water remain insufficient to make principal and interest payments, under the terms of the loan agreement, effective May 1, 2006, the Agency could take over the marketing of the pipeline from the existing operator. Due to these current uncertainties, the Agency is unable to estimate the potential impairment, if any, of the loan under this loan agreement. As such, no allowance for loan impairment has been provided for in the financial statements.

14. PROPERTY TRANSFER INITIATIVE:

In 1997, the Province passed legislation requiring the transfer of ownership of water and wastewater facilities from the Agency to municipalities. The Property Transfer Initiative captures all real estate conveyance costs associated with the title transfers. The transfers have been completed and $4.6 million has been spent.

15. Related Party Transactions:

As a result of the relationship of the Agency with the Province, the following related party transactions exist and have been disclosed in the notes to the financial statements:

(a) The Agency received revenue of $1 million during 2004 from the Ministry of the Environment for water, wastewater treatment and other services it provided. The services were provided at the same rate as the other municipalities.

(b) The Agency provided a $120 million loan to the Ontario Strategic Infrastructure Financing Authority (OSIFA), as described in note 6.

(c) The Agency relies on the Management Board Secretariat to process their payroll and administer their benefits. The Management Board Secretariat absorbs these administrative costs.

16. Salaries:

The "Public Sector Salary Disclosure Act, 1996" requires disclosure of Ontario public-sector employees paid an annual remuneration in excess of $100,000. The salary portion of an individual's compensation includes base salary, overtime payments, vacation/lieu time payouts, incentive and/or lump sum merit payments, and one-time relocation and/or resettlement payments. Listed below by name, position, salary paid and taxable benefits are those within OCWA whose salary exceeded $100,000 for the year 2004.

Name	Position	Salary Paid	Benefits
Atkinson, Daniel	V.P., Operations	$110,609.69	$192.44
Baker, Brenda	V.P., Finance and Corporate Services	$106,878.96	$185.44
Carter, John	Manager, Project Development & Technical Services	$113,733.38	$189.85
Chiasson, Linda	V.P., Business Development	$106,407.73	$185.08
Chin, Edward	Manager, Administration & Procurement	$100,346.78	$169.71
Clappison, Steve	Thermal Operator 4	$101,676.17	$120.15
Ethier, Marc	Regional Operations Manger, Midwest	$100,275.55	$167.28
Fernandes, Mervyn	Thermal Operator 4	$106,940.62	$120.15
Kind, Robin	(Acting) General Counsel	$162,657.99	$276.79
Pontone, Dante	President and Chief Executive Officer	$118,788.81	$203.83
Quarisa, Frank	V.P., Project Development & Technical Services	$106,551.56	$185.41
Rinas, Wilhelm	General Counsel	$111,960.60	$191.99
Sasaki, Lauren	Legal Counsel	$119,839.63	$205.49
West, Phillip A.	Thermal Operator 3	$110,539.92	$108.09

Officers of the Agency

Name	Position
Atkinson, Daniel	V.P., Operations
Baker, Brenda	V.P., Finance and Corporate Services
Chiasson, Linda	V.P., Business Development
Kind, Robin	(Acting) General Counsel and Secretary to the Board of Directors
Pontone, Dante	President and Chief Executive Officer
Quarisa, Frank	V.P., Project Development & Technical Services
Reid, Nick	General Manager, South Peel
Witlarge, Sandra	Controller

Corporate Office
1 Yonge Street, Suite 1700
Toronto, ON, M5E 1E5
General Inquiry# 416.314.5600
Fax# 416.314.8300

Eastern Region Office
593 Norris Court
Kingston, ON K7P 2R9
Phone# 613.634.6292
Fax# 613.634.1942

Mid-Ontario Region Office
24 Yonge Street
Elmvale, ON, L0L 1P0
Phone# 705.322.5630
Fax# 705.322.5633

Midwestern Region Office
490 Dutton Drive, Suite B3
Waterloo, ON, N2L 6H7
Phone# 519.885.7022
Fax# 519.885.8192

Northern Region Office
335 Euclid Ave.
Thunder Bay, ON, P7E 6G6
Phone# 807.475.1350
Fax# 807.475.1531

Southwestern Region Office
3528 Wonderland Road South
London, ON N6L 1A7
Phone# 519.652.7014
Fax# 519.652.7020

South Peel Administration Office
1300 Lakeshore Road East
Mississauga, ON L5E 1E5
Phone# 905.274.1223
Fax# 905.274.5906

www.ocwa.com
Toll Free# 1.800.667.6292

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

Agence ontarienne des eaux Rapport annuel 2004

RECEIVED
DEC 02 2005
CLERK OF JOURNALS AND
PROCEDURAL RESEARCH

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

Profil de l'Agence

L'Agence ontarienne des eaux (AOE) est un organisme opérationnel créé en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. L'AOE est un chef de file sur le plan de l'exploitation, de l'entretien et de la gestion des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que de leurs réseaux connexes de distribution et de collecte dans la province de l'Ontario. En plus de s'occuper de l'exploitation et de l'entretien de ces installations, l'AOE fournit un large éventail de services professionnels de consultation et de gestion de projets pour aider ses clients à construire, agrandir ou mettre à niveau leur infrastructure de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout.

En date de décembre 2004, l'Agence gérait environ 450 réseaux de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, soit 31 % des installations ontariennes de purification de l'eau et 43 % des installations d'épuration des eaux d'égout de la province. L'AOE fait concurrence aux autres entreprises sur le marché pour décrocher des contrats et fournit des services d'eau et d'égout complets à ses clients des secteurs municipal, institutionnel, commercial et industriel.

L'Agence se livre à ses activités dans six régions, qui sont divisées en centres d'exploitation. Chaque centre comprend une grande installation de purification de l'eau ou d'épuration des eaux d'égout et un groupement de petites installations situées à proximité.

Le système des centres d'exploitation permet à l'AOE de réaliser des économies d'échelle en répartissant ses coûts de gestion et de soutien parmi un grand nombre de clients, ce qui réduit le coût moyen total par client. La structure organisationnelle de l'AOE permet de répartir le personnel dans les centres d'exploitation de façon que chaque installation puisse respecter les normes réglementaires. Un chef des opérations qualifié, qui relève d'un chef des opérations régionales, supervise chaque centre d'exploitation. Quant à eux, les chefs des opérations régionales relèvent du vice-président de l'exploitation.

La responsabilité des services internes et des services de soutien spécialisés incombe à la vice-présidente des finances et des services internes (qui s'occupe notamment des finances, des communications, des ressources humaines, de l'approvisionnement, ainsi que de la formation et du perfectionnement), à la vice-présidente du développement des affaires, au directeur de l'information, au vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques (qui s'occupe du groupe technique de l'AOE et de la conformité générale) et à l'avocate générale de l'Agence.

L'AOE emploie plus de 500 exploitants, mécaniciens et électriciens titulaires d'un permis répartis dans la province. Grâce à un vaste système de gestion environnementale, à un programme de santé et de sécurité au travail et à un programme de formation des employés, le personnel de l'Agence suit l'évolution des politiques législatives et des meilleures pratiques de l'industrie. En outre, 45 autres employés s'assurent que l'Agence respecte les règlements et fournissent aide et conseils au personnel chargé de l'exploitation.

Table des matières

Profil de l'Agence 01
Message du président 03
Gouvernance de l'Agence 04
- Engagement à l'égard des meilleures pratiques 04
- Rôle du conseil d'administration de l'AOE 04
- Planification des activités et mesure de la performance 05
- Amélioration du modèle de gouvernance de l'AOE 05
- Reddition de comptes 05
- Membres du conseil d'administration 06

Activités et réalisations en 2004 08
- Engagement à l'égard de la conformité des opérations 08
- Stratégie liée à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* 08
- Résultats affichés en 2004 sur le plan de la conformité 09
- Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur des exigences de gestion 09
- Santé et sécurité au travail 10
- Meilleures pratiques opérationnelles 10

Engagement à l'égard de la démonstration de la valeur 11
- Engagement à l'égard de la satisfaction de la clientèle 11
- Modèle de prestation de services de l'AOE 12
- Gestion des coûts 12
- Financement des activités non commerciales de l'AOE 12

Engagement à l'égard du personnel 13
- Programme de gestion de la relève 13
- Formation en matière de conformité pour suivre l'évolution de la réglementation 13
- Réaccréditation des exploitants 14
- Initiatives d'emploi pour les jeunes 14
- Planification des activités d'apprentissage et de perfectionnement 14

Mesure du rendement des activités réalisées en 2004 15
2005 et au-delà 17

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 18
Analyse financière 19
- Rapport du vérificateur 20
- Bilan - Actif 21
- Bilan - Passif et capitaux propres 22
- État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis 23
- État des flux de trésorerie 24
- Notes afférentes aux états financiers 25

Dirigeants de l'Agence 30

Faits saillants du rapport annuel 2004

- L'AOE a montré son engagement à l'égard de la conformité en améliorant ses résultats sur le plan de la conformité en 2004.
- L'AOE a dépassé ses objectifs en matière de revenus en 2004.
- L'AOE a atteint 20 des 24 objectifs de rendement stipulés dans le plan d'activités de 2004-2006.
- L'AOE assurera sa réussite en investissant dans ses employés, ses processus et ses systèmes pour suivre les progrès dans l'industrie de l'eau et de la gestion des eaux usées et dans la fonction publique de l'Ontario.

Message du président

Dante Pontone
Le président-directeur général

L'année 2004 a marqué le début de la deuxième décennie au cours de laquelle l'Agence ontarienne des eaux continuera d'offrir des services fiables de purification de l'eau en Ontario. J'ai eu la chance de participer aux activités de l'AOE depuis sa création. Lorsque je suis devenu président en août 2004, je me suis engagé à faire fond sur les progrès réalisés par l'Agence en vue d'améliorer sa reddition de comptes et de remettre l'accent sur ses activités de base afin de démontrer à nos clients et à l'Ontario qu'ils bénéficient de services d'une valeur supérieure.

En raison de l'entrée en vigueur de nouveaux règlements, on a effectué des investissements dans les activités de conformité opérationnelle en mettant en oeuvre, de façon efficace, la stratégie de l'Agence visant à respecter les exigences de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*. Ainsi, on a accru la formation des exploitants en matière de conformité, embauché d'autres techniciens chargés des processus et de la conformité et dispensé plus de services de soutien spécialisés pour veiller à ce que les installations de nos clients continuent d'être conformes aux exigences réglementaires strictes.

La stratégie de l'Agence visant à en arriver au recouvrement intégral des coûts commence à donner des résultats positifs. Grâce à une gestion stricte des coûts, l'Agence est parvenue à réduire ses frais d'administration de 2,4 millions de dollars en 2004.

En investissant dans la conformité réglementaire et en trouvant des moyens plus efficients de dispenser ses services, l'Agence a affiché un revenu net de 1,9 million de dollars en 2004.

L'AOE n'aurait pas obtenu de tels résultats si ce n'eut été des efforts et du dévouement de son personnel. Un programme de prix pour les employés a été mis sur pied en 2004 pour reconnaître les employés qui incarnent le mieux les valeurs fondamentales de l'AOE. L'Agence a aussi mis l'accent sur les occasions d'emploi pour les jeunes afin de contribuer à assurer son avenir.

En 2005, l'AOE renforcera son engagement de démontrer à ses clients et à la province la valeur des services qu'ils reçoivent. L'Agence continue de réaligner sa structure afin d'appuyer la prestation de services d'eau et d'égout de première ligne et de mettre en oeuvre des systèmes et des processus visant à améliorer la transparence de ses activités et la reddition de comptes.

L'Agence prévoit que ses revenus augmenteront en 2005 car elle entend générer 1,5 million de dollars sous forme d'affaires nouvelles. De plus, elle poursuivra ses efforts afin d'en arriver au recouvrement intégral des coûts d'exploitation des services publics en gérant les contrats de façon minutieuse.

Le personnel et la direction de l'AOE se sont engagés à appuyer les objectifs de la province, car ils sont conscients du rôle clé que joue l'Agence dans la protection de la santé publique et de l'environnement en Ontario.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

Le président-directeur général,

Dante Pontone

Gouvernance de l'Agence

L'AOE est un organisme opérationnel régi par un conseil d'administration nommé par la province. Les pouvoirs de l'Agence sont énoncés dans la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* ainsi que dans le protocole d'entente conclu avec le ministère de l'Environnement. L'AOE respecte la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, qui a été élaborée par la province.

Engagement à l'égard des meilleures pratiques

On entend par gouvernance les procédures, processus et mesures de contrôle qui assurent la transparence des activités d'une organisation et la reddition de comptes. Pour l'AOE, la gouvernance comprend les mesures qui encouragent l'utilisation efficiente de ses ressources et qui permettent d'aligner les intérêts de l'Agence sur ceux de ses clients, du gouvernement et de la population de l'Ontario.

L'AOE donne un aperçu de ses procédures de gouvernance en raison de l'engagement qu'elle a pris à l'égard des meilleures pratiques de gouvernance.

Rôle du conseil d'administration de l'AOE

Les membres du conseil d'administration de l'AOE sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil conformément aux recommandations du premier ministre et du ministre de l'Environnement. Leur mandat est de trois ans et peut être renouvelé. Le conseil rend des comptes à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre de l'Environnement. Les nouveaux membres du conseil reçoivent une trousse d'orientation faisant état des activités de l'Agence, des règlements pertinents, des questions et des risques opérationnels, des stratégies mises en oeuvre et des risques juridiques.

Le conseil d'administration de l'AOE est chargé de superviser les affaires de l'Agence.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- collaborer avec les cadres supérieurs afin de déterminer l'orientation stratégique, les buts et les objectifs de l'Agence;
- s'assurer que les activités de l'Agence sont conformes à l'orientation stratégique, aux buts et aux objectifs définis dans le plan d'activités annuel de l'Agence qui a été approuvé;
- veiller à une saine gestion financière en passant en revue les états financiers trimestriels, les plans financiers annuels et les rapports annuels du vérificateur général de l'Ontario et du vérificateur interne de l'Agence et s'assurer que la direction donne suite adéquatement à ces rapports;
- s'assurer que des systèmes et des mesures de contrôle appropriés sont en place pour une administration adéquate de l'Agence;
- veiller à ce qu'on fournisse les rapports nécessaires à la province et au public conformément aux actes constitutifs de l'Agence.

Gouvernance de l'Agence (suite)

Planification des activités et mesure de la performance

L'AOE utilise un processus de planification des activités sur une période de trois ans qui est amorcé chaque année lorsque les cadres supérieurs établissent les priorités et les buts pour cette période. On élabore les initiatives ayant pour but de donner suite à ces priorités en collaboration avec la direction. Ces initiatives sont à la base du plan d'activités annuel, qui porte lui aussi sur une période de trois ans. Le conseil d'administration collabore avec les cadres supérieurs pour déterminer l'orientation stratégique de l'Agence et passe en revue les objectifs de rendement. Les évaluations de la performance reposent sur la façon dont le plan opérationnel de chaque division appuie le plan global de l'Agence. On évalue tous les employés en fonction de la contribution qu'ils apportent à la réalisation des objectifs de l'AOE.

En 2004, l'AOE a adopté un indicateur de performance global se greffant à son processus permanent de planification axée sur les résultats. Les membres d'une équipe interfonctionnelle se réunissent régulièrement pour passer en revue une série d'indicateurs de performance et présentent des rapports de situation aux cadres supérieurs.

Amélioration du modèle de gouvernance de l'AOE

L'AOE continue de mettre en oeuvre les meilleures pratiques de gouvernance à tous ses échelons afin d'améliorer la transparence et la reddition de comptes.

Le conseil d'administration de l'Agence passe en revue les meilleures pratiques de gouvernance des secteurs public et privé. Il s'est engagé à mettre en œuvre les pratiques qui conviennent à l'Agence, compte tenu de son mandat actuel et de sa structure de reddition de comptes.

Au début de 2005, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé John Burke, sous-ministre des Affaires municipales et du Logement, au poste de président du conseil d'administration. La séparation des rôles de président-directeur général de l'Agence et de président du conseil d'administration suit une tendance de plus en plus répandue en matière de meilleures pratiques tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Reddition de comptes

Le gouvernement et la population de l'Ontario obligent l'AOE à rendre des comptes de plusieurs façons, dont les suivantes:

Façons dont l'AOE rend des comptes :

- en publiant un rapport annuel, qui est déposé devant l'Assemblée législative et que tous les Ontariens peuvent consulter en version imprimée ou sur le site Web de l'Agence (www.ocwa.com);
- en publiant tous les ans un plan d'activités, qui comprend des mesures d'évaluation de la performance (ce plan est présenté tous les ans au ministre de l'Environnement et tous les trois ans au Secrétariat du Conseil de gestion aux fins d'examen);
- en faisant vérifier ses états financiers tous les ans par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario;
- en permettant au public de prendre connaissance de ses dossiers en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;
- en veillant à ce que chaque installation qu'elle exploite présente un rapport au ministère de l'Environnement, conformément aux exigences de la loi;
- en mettant à la disposition du public les rapports de chaque installation de purification de l'eau qu'elle exploite (il suffit de communiquer avec les clients municipaux de l'Agence).

Gouvernance de l'Agence (suite)

Membres du conseil d'administration

Président :
John Burke, sous-ministre
Ministère des Affaires municipales et du Logement
Mandat (en tant que président) : du 16 février 2005 au 27 novembre 2007
Mandat (en tant que membre du conseil d'administration) : du 28 novembre 2004 au 27 novembre 2007
John Burke a été nommé sous-ministre des Affaires municipales et du Logement en février 2004. M. Burke a été sous-ministre des Richesses naturelles et agent d'administration pour la ville d'Ottawa, la municipalité régionale de Halton, la ville de Dartmouth, la ville de Gloucester et la ville de North Bay. Il a travaillé dans le domaine de l'administration municipale à Grande Prairie, à Halifax et dans le comté de Richmond, en Nouvelle-Écosse.

Ancien président :
Dante Pontone, président-directeur général
Agence ontarienne des eaux
Mandat (en tant que président) : du 9 août 2004 au 16 février 2005
Mandat (en tant que membre du conseil d'administration) : du 9 août 2004 au 8 août 2007
Dante Pontone est président-directeur général de l'Agence ontarienne des eaux. M. Pontone a commencé sa carrière dans la fonction publique de l'Ontario au ministère de l'Environnement en 1985. Il a joint les rangs de l'AOE dès qu'elle a été créée et y a occupé divers postes dont celui de directeur de l'information et de vice-président des finances et des services internes par intérim. En outre, M. Pontone siège au conseil d'administration du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

Ancien président :
Carl Griffith, président-directeur général
Mandat : du 19 septembre 2002 au 8 août 2004
Agence ontarienne des eaux
Carl Griffith a été nommé président-directeur général et président du conseil d'administration de l'Agence ontarienne des eaux pour une période allant de septembre 2002 à août 2004. Avant de joindre les rangs de l'AOE, M. Griffith a été sous-ministre adjoint à la Division des opérations du ministère de l'Environnement (ME), à la Division de la gestion interne, dans les secteurs des politiques et de la gestion interne du ME et au ministère de l'Énergie, des Sciences et de la Technologie. Il est actuellement sous-ministre adjoint de la Division des normes et des sciences de l'environnement au ME.

Gail Beggs, sous-ministre
Ministère des Richesses naturelles
Mandat : du 23 septembre 2004 au 22 septembre 2007
Gail Beggs a été nommée sous-ministre des Richesses naturelles en février 2004. M^me^ Beggs possède une vaste expérience des questions environnementales acquise dans le cadre des divers postes qu'elle a occupés au ministère des Richesses naturelles, au ministère de l'Environnement et en tant que commissaire de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. En 2001, M^me^ Beggs a été présidente-directrice générale de l'Agence ontarienne des eaux. En 2003, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe, Coordination de la lutte contre le SRAS, au Bureau du Conseil des ministres.

Gouvernance de l'Agence (suite)

Geoff Hare, sous-ministre
Ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique
Mandat : du 10 mars 2004 au 9 mars 2007
Geoff Hare a été nommé sous-ministre du Renouvellement de l'infrastructure publique en novembre 2003. M. Hare assume un large éventail de responsabilités, notamment dans les domaines suivants : conseils stratégiques sur les investissements dans l'infrastructure; processus de planification stratégique de l'infrastructure et d'investissement connexe du gouvernement de l'Ontario; politique de financement de l'infrastructure; promotion des meilleures pratiques de planification de l'infrastructure, d'aménagement et de gestion des biens et des projets. M. Hare a occupé le poste de sous-ministre adjoint de la Division des investissements au ministère du Développement économique et du Commerce et de vice-président des stratégies infrastructurelles et des communications à la Société ontarienne SuperCroissance.

Suzanne Herbert, sous-ministre
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Mandat : du 7 septembre 2004 au 6 septembre 2007
Suzanne Herbert a été nommée sous-ministre du Développement du Nord et des Mines en septembre 2004. Depuis 1999, M^me^ Herbert était sous-ministre de l'Éducation. Elle s'intéresse depuis longtemps aux questions touchant les services à l'enfance dans le Nord, ainsi qu'aux enjeux sociaux et aux politiques concernant les peuples autochtones. M^me^ Herbert a servi le public à divers titres au ministère des Services sociaux et communautaires, au ministère du Logement et à titre de directrice générale de la Société de logement de l'Ontario.

Gadi Mayman, directeur général
Office ontarien de financement
Mandat : du 25 février 2004 au 24 février 2007
Gadi Mayman a été nommé directeur général par intérim de l'Office ontarien de financement (OOF) en novembre 2003. M. Mayman est également directeur général par intérim de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et est responsable de son fonctionnement quotidien. Avant de se joindre au ministère des Finances en 1991, il a été agent du trésor à Exportation et Développement Canada à Ottawa pendant trois ans et a travaillé à la Division internationale de la Banque Toronto Dominion pendant cinq ans. En plus de faire partie du conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO, M. Mayman est vice-président de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA).

Virginia West, sous-ministre
Ministère de l'Environnement
Mandat : du 21 février 2003 au 20 février 2006
Virginia West a été nommée sous-ministre de l'Environnement le 21 janvier 2003. Avant cette nomination, M^me^ West était sous-solliciteure générale de l'Ontario depuis le 5 juillet 1999. Elle a occupé le poste de commissaire des services d'urbanisme et de développement et de commissaire des biens municipaux à la ville de Toronto, ainsi que de chef de l'administration de la municipalité d'East York. M^me^ West a été admise au Barreau de l'Ontario le 5 avril 1979.

Activités et réalisations en 2004

Engagement à l'égard de la conformité des opérations

L'AOE a élaboré des stratégies à long terme qui lui permettent de s'adapter à l'évolution de la réglementation et d'assurer la conformité. Pour ce faire, elle a mis l'accent sur l'adoption de nouvelles exigences de formation et de réaccréditation des exploitants, de nouveaux règlement applicables à l'eau potable et d'exigences régissant la gestion des biosolides.

L'Agence a élaboré et maintient un vaste système de gestion environnementale (SGE). Ce système lui permet de s'assurer que les installations de ses clients sont exploitées de façon sûre et écologique. Il fait appel à des programmes qui repèrent et atténuent les risques pouvant avoir une incidence sur les installations que l'AOE exploite. Le SGE repose sur la norme ISO 14001, une norme d'excellence reconnue à l'échelle mondiale pour les systèmes de gestion environnementale.

Stratégie liée à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*

L'AOE a élaboré une stratégie liée à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* (SLLSEP) pour informer le personnel des nouveaux règlements, faire face à la demande accrue à l'égard d'analyses de qualité et tenir compte de la hausse du nombre d'inspections d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout.

L'Agence a annoncé la mise en oeuvre de la SLLSEP dans son plan d'activités 2003-2005. Cette stratégie a pour but de s'assurer que les installations de purification de l'eau exploitées par l'Agence sont conformes aux exigences strictes de la Loi et de ses règlements. L'AOE a passé en revue la Loi et l'ébauche des règlements pour déterminer les mesures supplémentaires qu'il fallait prendre pour en assurer le respect.

L'AOE continue de surveiller et de passer en revue les exigences de la Loi pour s'assurer de respecter tous les règlements. La baisse considérable du nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux en 2004 s'explique en partie par la mise en oeuvre réussie de la SLLSEP. Il s'agit d'un résultat positif à long terme pour les clients municipaux de l'AOE qui démontre que leurs installations sont exploitées de façon efficiente et conforme au nouveau cadre réglementaire.

Ces mesures comprennent les suivantes :

- embauche d'employés en raison de la fréquence accrue des inspections d'installations et des échantillonnages d'eau;
- embauche de techniciens chargés des processus et de la conformité pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de documentation des processus et de présentation de rapports et pour passer en revue les exigences de conformité que les installations doivent respecter;
- mise en oeuvre d'initiatives de formation à la conformité et à l'exploitation pour familiariser le personnel de première ligne aux nouvelles exigences réglementaires;
- soutien administratif pour suivre les coûts, appuyer la formation et faciliter l'examen des nouvelles exigences réglementaires;
- affectation de fonds pour passer en revue et mettre en oeuvre de nouveaux processus ainsi qu'une marche à suivre normalisée.

Activités et réalisations en 2004 (suite)

Résultats affichés en 2004 sur le plan de la conformité

Le ministère de l'Environnement a effectué 232 inspections des 450 installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout exploitées par l'AOE en 2004 (en hausse par rapport aux 214 inspections effectuées en 2003). Au 31 décembre 2004, les agents provinciaux avaient pris 61 arrêtés à l'égard d'installations exploitées par l'Agence, soit 86 arrêtés de moins qu'en 2003. Cette diminution s'explique par le fait que l'AOE a réglé des questions énoncées dans les arrêtés pris en 2003, par la SLLSEP et par une meilleure connaissance des nouveaux règlements rendue possible par la formation intensive qui a été dispensée en matière de conformité. Aucun des arrêtés pris par les agents provinciaux en 2004 ne visait uniquement l'AOE. La responsabilité de prendre des mesures correctives incombait conjointement à l'Agence et aux propriétaires des installations visées.

Nombre d'arrêtés d'agent provincial comparé au nombre d'inspections effectuées par le ME

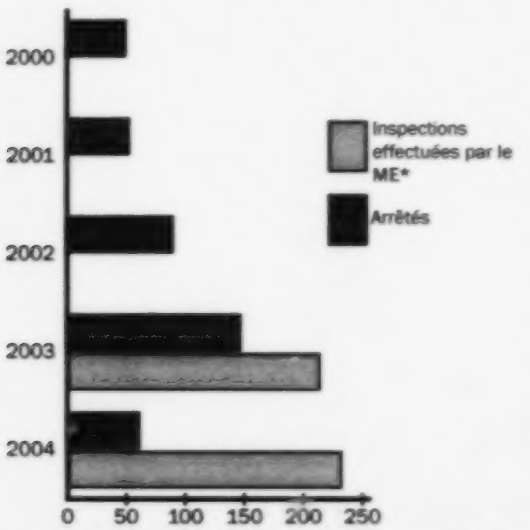

* L'Agence suit le nombre d'inspections de ses installations effectuées par le ME depuis l'entrée en vigueur de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Deux accusations ont été portées contre l'AOE en 2004 en vertu du Règlement 459/00 de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario* (LREO) relativement à une petite station de purification de l'eau du Sud-Ouest de l'Ontario. Ces accusations avaient trait à un rapport de résultats d'analyse insatisfaisants et aux mesures correctives prises en avril et en juillet 2002. À la suite de ces accusations, l'AOE a amélioré la marche à suivre normalisée afin de mettre à jour les protocoles d'échantillonnage d'eau et de production de rapports. Le personnel a reçu une formation sur ces procédures et sur les rapports qui doivent être présentés. Ces accusations sont les seules déclarations de culpabilité dont l'AOE a fait l'objet relativement à une installation de purification de l'eau depuis qu'elle a été créée il y a onze ans. Jusqu'à maintenant, aucune accusation n'a été portée à l'endroit de l'AOE en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Préparatifs en vue de l'entrée en vigueur des exigences de gestion

Le ministère de l'Environnement élabore des règlements qui ajouteront au permis des propriétaires de réseaux municipaux d'approvisionnement en eau une condition les obligeant à confier la gestion de leurs installations à un organisme d'exploitation agréé. L'AOE a participé aux travaux du groupe consultatif ministériel chargé de l'élaboration des normes de gestion de la qualité de l'eau potable et prévoit que l'ébauche de ces normes sera

publiée d'ici l'été 2005. L'AOE a mis à jour son système de gestion environnementale pour modifier ses plans d'urgence applicables à l'Agence et aux installations en prévision de ces nouvelles exigences.

Santé et sécurité au travail

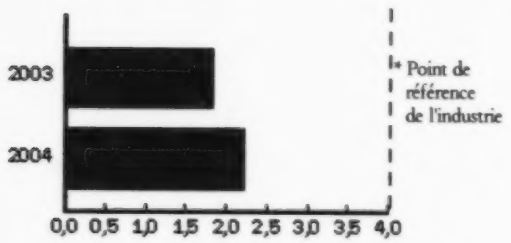

N^{bre} = Nombre d'accidents indemnisables x 200 000 / Nombre d'heures de travail

* La moyenne historique de la Electrical & Utilities Safety Association était de 4 en 2002. La E&USA est l'association pour la sécurité au travail qui a été assignée à l'AOE par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). En calculant le ratio d'accidents indemnisables par rapport au nombre total d'heures de travail et en comparant ce nombre à la norme de la E&USA, l'Agence peut déterminer l'efficacité de sa politique de SST et des procédures connexes.

Santé et sécurité au travail

L'AOE s'est engagée à respecter les principes et les objectifs énoncés dans sa politique de santé et sécurité au travail (SST). Cette politique est affichée dans toutes les installations que l'Agence exploite. On passe en revue la politique de SST tous les ans et, si cela est nécessaire, on y apporte des modifications, qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Le ministère du Travail (MT) n'a pris aucun arrêté à l'endroit de l'AOE et n'a effectué aucune enquête sur l'Agence en 2004.

L'AOE continue d'afficher des résultats supérieurs aux normes de l'industrie en matière de sécurité. L'Agence compare ses résultats en matière de sécurité aux moyennes de l'industrie déclarées par la Electrical & Utilities Safety Association (E&USA).

Meilleures pratiques opérationnelles

L'AOE réévalue et surveille la façon dont son personnel utilise ses systèmes opérationnels pour s'assurer que ceux-ci fournissent un taux de rendement satisfaisant par rapport aux fonds investis.

L'Agence a entrepris un examen de son logiciel de saisie des données et de commande de surveillance (SCADA) en 2004 afin de trouver d'autres moyens efficients de répondre à ses besoins changeants en matière de surveillance des processus. Par l'entremise d'une demande d'information, on a examiné diverses solutions faisant appel au logiciel SCADA et deux progiciels seront examinés et mis à l'essai en 2005.

Le système de collecte des données de traitement (CDT) de l'AOE regroupe toutes les données de traitement, y compris les rapports de laboratoire, et les présente dans un format standard. Ce système est accessible et utilisé à tous les échelons de l'Agence.

Il simplifie la surveillance de la conformité en repérant les éléments qui dérogent aux normes de fonctionnement ou de conformité. Le système de CDT permet de produire facilement des rapports pour le personnel chargé des opérations, la direction, les clients et l'organisme de réglementation.

L'AOE a surveillé l'utilisation de son Système de gestion du milieu de travail (SGMT), un système de planification et de protection des biens basé sur la valeur, pour déterminer dans quelle mesure elle est parvenue à réduire les réparations réactives grâce à la planification de l'entretien et à accroître l'efficience. En déterminant le pourcentage d'ordres d'exécution de travaux inscrits dans le SGMT auxquels on a donné suite dans toutes les installations en 2004, l'Agence s'assure que le système sert à accroître la valeur pour les clients en protégeant leurs biens.

Engagement à l'égard de la démonstration de la valeur

La stratégie de l'AOE pour la période comprise entre 2004 et 2006 met l'accent sur le renforcement de la position de l'Agence à l'égard des clients auxquels elle fournit des services d'exploitation et d'entretien afin de veiller à ce que les prix exigés pour ces services soient justes et que les risques soient partagés de façon équitable tout en maintenant la satisfaction des clients. L'AOE souhaite ainsi s'assurer que ses activités reposent sur des assises stables et efficientes avant d'élargir sa clientèle.

Engagement à l'égard de la satisfaction de la clientèle

L'AOE favorise une démarche axée sur la clientèle en ce qui concerne la conception et la prestation efficientes de ses services. Elle utilise une enquête sur la satisfaction de la clientèle pour analyser les besoins changeants de ses clients en matière de services et pour repérer les pressions concurrentielles. Cette enquête permet également à l'Agence de déterminer si ses services offrent la plus grande valeur possible à la clientèle.

Selon l'enquête menée en 2004, plus de 80 % des clients estiment que les services de base de l'AOE (fournir des services fiables de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout) sont « bon » ou « excellents ».

Le système de collecte de données sur les résultats d'analyses de laboratoire (CDRAL) a été mis au point en 2004 afin de fournir de façon systématique une méthode standard et fiable de collecte, de stockage et d'extraction des rapports de laboratoire pour chaque installation de l'AOE.

Le système de CDRAL contribuera à réduire les coûts et à maintenir l'intégrité des données en éliminant l'entrée manuelle des données extraites des rapports de laboratoire. De plus, le personnel chargé des opérations disposera d'un outil leur permettant d'accéder facilement et rapidement aux analyses de laboratoire, ce qui les aidera à surveiller la conformité aux règlements. La mise en place du système de CDRAL devrait être terminée en 2005. Voici certaines des caractéristiques clés de ce système :

- les laboratoires peuvent présenter par voie électronique tous les résultats des analyses effectuées dans les installations exploitées par l'AOE;
- les résultats d'analyses seront vérifiés et transférés automatiquement au système de collecte des données de traitement de l'Agence;
- tous les rapports de laboratoire présentés par voie électronique seront stockés selon un format standard dans un endroit central.

Activités et réalisations en 2004 (suite)

L'enquête a révélé que l'AOE pouvait améliorer la présentation de ses factures. L'Agence a entrepris un examen de son processus de facturation afin de le simplifier et de le rationaliser. Elle a invité des représentants de ses clients municipaux à participer à une séance de discussion d'une journée sur cette question. Les participants ont indiqué quels éléments de la facture devraient être modifiés pour qu'il soit plus facile pour les clients de la comprendre et de la traiter. La nouvelle facture est entrée en vigueur en mars 2005.

Modèle de prestation de services de l'AOE

En 2004, l'Agence a passé en revue le modèle de prestation de services de chaque unité fonctionnelle afin de le rendre plus efficient et de s'assurer qu'il est mieux ciblé. Elle a analysé les responsabilités de chaque division afin de réduire au minimum le chevauchement des fonctions et d'accroître l'efficience. Cette analyse est la première étape en vue de réaligner les services d'administration et de soutien de l'Agence pour améliorer la prestation de ses services opérationnels.

Gestion des coûts

L'AOE a mis en oeuvre une stratégie pluriannuelle de gestion des coûts en 2003 qui s'est poursuivie en 2004. Cette stratégie vise à en arriver au recouvrement des coûts des services opérationnels de l'Agence. On a repéré des occasions de réduire les dépenses de fonctionnement, d'améliorer la facturation des immobilisations, de réaliser des économies grâce à la gestion des postes vacants et d'améliorer la gestion des contrats à prix fixe de l'AOE.

L'Agence a atteint les objectifs qu'elle avait fixés pour sa stratégie de gestion des coûts en 2004. Par exemple, ses coûts n'ont pas augmenté (exception faite des coûts associés aux nouveaux postes qu'il a fallu créer pour respecter les exigences de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*). Cette initiative se poursuit en 2005. Elle a pour but de s'assurer que l'AOE fournit les services les plus efficients et offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Financement des activités non commerciales de l'AOE

L'AOE a collaboré avec le ministère de l'Environnement afin de mettre en place un processus adéquat lui permettant de recouvrer les coûts des services qu'elle dispense et qui ne sont pas liés à ses activités commerciales. Ce processus vise les coûts récurrents associés à la capacité d'intervention d'urgence de l'AOE, aux affaires litigieuses dont elle a hérité et aux demandes spéciales de services présentées par le gouvernement.

Niveau global de satisfaction des clients

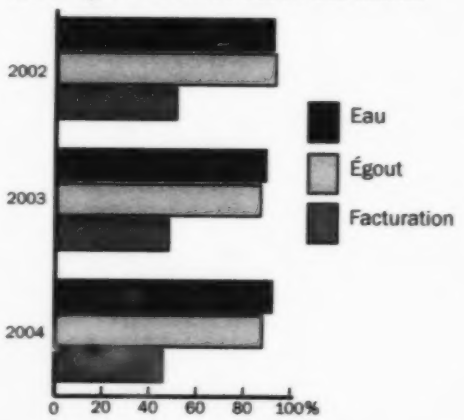

% des clients qui jugent que les services sont excellents ou bons.

Activités et réalisations en 2004 (suite)

Engagement à l'égard du personnel
Pour démontrer aux clients et à l'Ontario la valeur des services dispensés, le personnel de l'Agence a adopté une culture axée sur le service. Dans le but de développer cette culture au sein de l'organisation, l'Agence encourage la prestation de services de qualité, le travail d'équipe et l'innovation.

Programme de gestion de la relève
L'Agence avait prévu de mettre en oeuvre un programme de gestion de la relève en 2004 afin d'utiliser le potentiel humain pour répondre à ses besoins organisationnels et de veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'employés qualifiés parmi lesquels elle pourrait choisir pour combler les postes clés. L'AOE a étudié les meilleures pratiques et définit les grandes lignes de son programme. Un projet pilote sera réalisé en 2005.

Formation en matière de conformité pour suivre l'évolution de la réglementation
L'Agence a adopté un programme de formation et une stratégie liée à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* (LSEP) pour s'assurer que ses employés comprennent et respectent les exigences du cadre réglementaire auquel elle est assujettie.

Les techniciens des procédés et de la conformité et les adjoints aux chefs des opérations ont reçu une formation mise à jour en matière de conformité en 2004 afin qu'ils soient mieux en mesure d'aider le personnel de première ligne chargé des opérations à comprendre et à mettre en oeuvre les processus nécessaires pour respecter les nouvelles exigences réglementaires. En outre, les 52 agents de l'AOE chargés de la santé et de la sécurité au travail ont reçu une formation globale en 2004 portant sur leurs responsabilités aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Six séances de formation en matière de conformité ont été dispensées en 2004, auxquelles ont assisté 111 employés de l'AOE.

Le 20 avril 2004, Dave Nussey, chef de groupement au centre d'exploitation d'Essex Est de l'AOE, a accepté le prix de la gestion des biosolides dans la catégorie Innovation technologique décerné par la Water Environment Association of Ontario (WEAO). La WEAO remet ce prix aux personnes et aux organisations qui apportent une contribution importante à la gestion des biosolides.

Dave Nussey et son équipe ont utilisé un vire-andains, dont on se sert normalement dans les exploitations avicoles et les installations de compostage, pour produire un biosolide contenant un pourcentage beaucoup plus élevé de matières solides que celui produit à l'aide de méthodes traditionnelles (ce pourcentage est passé de 18 % à 54 % en 2003 et a atteint 72 % en 2004). Le biosolide était exempt de végétation, avait une odeur beaucoup moins forte et était plus sec, ce qui en facilitait le transport et l'épandage. Cette nouvelle méthode a réduit les coûts de transport et convaincu un plus grand nombre d'agriculteurs locaux d'accepter des biosolides.

La technique novatrice mise au point par M. Nussey a suscité de l'intérêt dans le monde entier. Des représentants provenant d'Amérique du Sud ont visité les installations de Belle River gérées par M. Nussey afin d'étudier l'utilisation du processus d'andainage aux fins de la gestion des biosolides.

Activités et réalisations en 2004 (suite)

Un groupe de travail sur la formation a été créé pour passer en revue les cours de l'Agence et s'assurer qu'ils demeurent pertinents dans le contexte actuel. On a examiné le modèle de prestation des services de formation de l'AOE en 2004 pour s'assurer que la formation dispensée au personnel demeure efficace et efficiente.

Réaccréditation des exploitants

Tous les exploitants titulaires d'un permis de distribution d'eau ou d'un permis de purification d'eau délivré en fonction du maintien des droits acquis doivent être réaccrédités au plus tard le 14 mai 2006 (les exploitants qui assument la responsabilité générale de l'exploitation doivent être réaccrédités d'ici le 14 mai 2005). L'année 2004 a été la deuxième année où l'AOE a aidé les exploitants titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis à obtenir une accréditation en réussissant un examen. Pour ce faire, l'Agence a préparé du matériel autodidactique, coordonné les cours de préparation aux fins d'accréditation et déterminé le nombre d'exploitants titulaires d'un permis délivré en fonction du maintien des droits acquis qui ont été réaccrédités.

Initiatives d'emploi pour les jeunes

Les initiatives d'emploi pour les jeunes sont un élément clé de la stratégie de revitalisation de l'AOE. L'Agence a participé à plusieurs initiatives d'emploi pour les jeunes en 2004, notamment le programme d'éducation coopérative de niveau universitaire, le Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario, le Programme Expérience Été, six salons de l'emploi et le programme Passeport pour la prospérité, un programme d'éducation coopérative au palier secondaire.

Planification des activités d'apprentissage et de perfectionnement

L'AOE s'est engagée à mettre en oeuvre la stratégie de la fonction publique de l'Ontario intitulée « Building Tomorrows Workforce Today » afin de développer une main-d'œuvre ayant les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs. Pour ce faire, elle crée un climat propice à l'acquisition continue du savoir. Dans le cadre de cet engagement, l'Agence avait prévu créer un comité directeur de la formation pour s'assurer que les activités de formation et de perfectionnement de l'AOE sont efficaces, pertinentes et axées sur les besoins de l'organisation. L'Agence n'a pas réalisé cette initiative en 2004, car les ressources ont été réaffectées à la réévaluation de la prestation des services de formation et de perfectionnement.

Mesure du rendement en 2004

Mesure :	Résultat :	Remarques :
Surveiller le nombre d'accusations portées en vertu de la LSEP	Réalisée	Aucune accusation n'a été portée en vertu de la LSEP en 2004.
Effectuer 30 vérifications de la conformité	Réalisée	37 vérifications ont été effectuées.
Passer en revue toutes les installations de l'AOE	Réalisée	Toutes les installations exploitées par l'AOE ont été évaluées.
Réduire le nombre d'arrêtés pris par des agents provinciaux	Réalisée	46 arrêtés ont été pris à l'endroit des quelque 450 installations de l'AOE. L'Agence a donné suite à 56 arrêtés en 2003.
Réduire le nombre d'accusations et de déclarations de culpabilité	Réalisée	2 accusations ont été portées en 2004 en vertu de la LREO (5 accusations ont été portées en 2003).
Élaborer les plans de travail de 2004 pour l'amélioration de Outpost5[MC]	Non réalisée	L'initiative a été modifiée en cours d'exercice en raison du roulement du personnel au poste technique clé. La démarche des plans du travail a été révisée.
Mettre à l'essai le logiciel remplaçant le logiciel privé SCADA de l'AOE d'ici la fin de 2004.	Non réalisée	La mise à l'essai du logiciel qui remplacera SCADA aura lieu en 2005 pour avoir le temps d'examiner deux options.
Entrer les données dans le système CDT et les confirmer pour toutes les installations.	Réalisée	
Donner suite à 90 % des ordonnances d'exécution de travaux inscrites dans le SGMT pour toutes les installations.	Réalisée	On a donné suite à 94 % des ordonnances d'exécution de travaux inscrites dans le SGMT pour toutes les installations dans un délai de 30 jours.
Informer tous les clients des coûts qu'ils doivent payer en vertu de la LSEP pendant le premier trimestre de 2004.	Réalisée	
Effectuer une enquête sur la satisfaction de la clientèle	Réalisée	Plus de 80 % des clients estiment que les services de base qu'ils reçoivent sont bons ou excellents.

Mesure :	Résultat :	Remarques :
Aucune hausse de coûts de l'Agence et hausse de 10 % de la marge brute.	Réalisée	Liée à l'objectif de l'AOE de recouvrement total des coûts.
Tous les trimestres, suivre la réaccréditation des exploitants.	Réalisée	L'AOE est en voie de respecter les dates limites de mai 2006 (responsabilité générale de l'exploitation) et de mai 2007.
Organiser deux séances de formation pour les techniciens des procédés et de la conformité.	Réalisée	Tous ces techniciens ont reçu une formation en matière de conformité en 2004.
Donner une formation en matière de conformité aux adjoints aux chefs des opérations.	Réalisée	Toutes ces personnes ont reçu une formation en matière de conformité en 2004.
Donner une formation en matière de SST aux employés de l'AOE chargés de la santé et sécurité au travail.	Réalisée	
Mettre deux cours à jour d'ici la fin de 2004.	Réalisée	
Passer en revue le modèle de prestation des services de formation d'ici la fin de 2004.	Réalisée	On examinera les résultats dans le contexte de la réorganisation des activités de l'Agence.
Mettre en oeuvre le programme de gestion de la relève d'ici la fin de 2004.	Non réalisée	Le programme a été modifié en raison de priorités concurrentes aux Ressources humaines. Le projet pilote sera mis en œuvre en 2005.
Faire en sorte que 50 % des chefs de service participent aux séances d'information sur la planification de l'apprentissage en 2004; déterminer les priorités d'apprentissage de l'Agence.	Non réalisée	L'initiative a été modifiée en raison de la réaffectation de ressources et de la réévaluation de la prestation des services de formation et de perfectionnement.
Embaucher deux stagiaires dans le cadre du Programme de stages dans la fonction publique de l'Ontario.	Réalisée	
Placer 19 étudiants dans le cadre du programme d'emplois d'été.	Réalisée	
Assister à des salons de l'emploi dans chacune des cinq régions de l'AOE.	Réalisée	

2005 et au-delà

L'AOE s'est engagée à démontrer à ses clients et à la province la valeur des services qu'elle fournit afin de gagner leur confiance. Pour ce faire, elle mettra l'accent sur une saine gouvernance, des processus transparents et la reddition de comptes en ce qui concerne ses décisions. L'Agence continuera de démontrer à ses clients que le coût de ses services constitue un bon rapport qualité-prix.

En outre, l'AOE continuera de mettre l'accent sur l'efficience et la conformité de ses opérations, de ses activités d'entretien et des services de gestion qu'elle offre à ses clients. Pour ce faire, elle a adopté les priorités stratégiques suivantes :

Être le fournisseur de services le plus digne de confiance : L'AOE gagne la confiance de ses clients en démontrant la valeur des services qu'elle leur fournit. Pour ce faire, elle mise sur une saine gouvernance, la transparence et la reddition de comptes.

Adopter le recouvrement intégral des coûts : L'AOE s'efforcera de recouvrer tous les coûts des services qu'elle fournit à ses clients municipaux et demandera une indemnisation à la province pour les activités auxquelles elle se livre en son nom.

Mettre l'accent sur l'efficience et la conformité des opérations : L'AOE mettra l'accent sur l'efficience et la conformité de ses opérations, de ses activités d'entretien et des services de gestion qu'elle fournit à ses clients.

Investir dans l'avenir de l'Agence : L'AOE assurera sa réussite en investissant dans son personnel, ses processus et ses systèmes afin de suivre l'évolution de l'industrie de la purification de l'eau et de l'épuration des eaux d'égout ainsi que de la fonction publique de l'Ontario.

En 2004, l'AOE a revu et mis à jour son énoncé de mission afin qu'il corresponde mieux à l'engagement qu'elle a pris à l'égard de ses clients et de son actionnaire. De plus, elle a défini un nouvel énoncé de vision :

VISION

Être le fournisseur de services d'eau potable le plus digne de confiance en Ontario, protéger la santé publique et l'environnement et offrir le meilleur rapport qualité-prix à nos clients et à la province de l'Ontario.

MISSION

Démontrer à nos clients l'excellence de nos services en leur fournissant des services d'exploitation et d'entretien de leurs installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui sont sûrs, fiables et efficients et qui respectent ou surpassent les exigences réglementaires.

VALEURS

Les valeurs de l'Agence n'ont pas changé. Elles demeurent à la base de tout ce qu'elle fait. Ces valeurs sont les suivantes :

- respecter ses collègues et ses clients;
- agir avec intégrité et équité;
- fournir des services de qualité qui répondent aux besoins des clients;
- collaborer grâce au travail d'équipe;
- favoriser l'innovation;
- assumer ses responsabilités et répondre de ses actes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements figurant dans le présent rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et y figurent, le cas échéant, des sommes qui reposent sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. On effectue des vérifications internes pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus sont remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur général. Ce dernier doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Président-directeur général,

Dante Pontone

Vice-présidente des finances
et des services internes,

Brenda Baker

Analyse financière

Actif

Au 31 décembre 2004, le solde de trésorerie de l'AOE était de 14 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 4,6 millions de dollars par rapport au solde de 9,4 millions de dollars affiché au 31 décembre 2003. Cette augmentation est surtout attribuable au remboursement de prêts et aux paiements effectués au titre de contrats de gestion de projets.

Les sommes à recouvrer des municipalités et d'autres clients ont atteint 30,8 millions de dollars, une hausse de 5 millions de dollars par rapport au solde de 25,8 millions de dollars en date du 31 décembre 2003. Ce montant s'explique surtout par les modalités de financement de projets à long terme.

Le portefeuille de prêts de l'AOE, qui comprend un prêt de 120 millions de dollars accordé à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), des prêts municipaux consentis par la province dont l'Agence a hérité lorsqu'elle a été créée et d'autres prêts qu'elle a négociés, continue de générer des revenus d'intérêt. Le solde du portefeuille de prêts de l'AOE a diminué de 5 millions de dollars en 2004 en raison des paiements à date fixe et de rachats anticipés. Cette diminution s'explique également par le fait que, comme on l'a signalé l'an dernier, les clients municipaux continuent de profiter de la faiblesse des taux d'intérêt du marché pour rembourser des prêts à taux d'intérêt plus élevé. Les taux d'intérêt des prêts consentis varient de 2,0 % à 13,69 %. Les prêts sont renouvelés aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché.

Passif

L'AOE n'a pas de dette à long terme. Le passif comprend la dette courante et une provision pour les avantages sociaux à long terme (ASLT). Le compte des ASLT est plafonné à 2,5 % des salaires et fait partie des coûts de fonctionnement afin que l'on puisse couvrir au moins 90 % du montant total requis pour le licenciement de tous les employés de l'Agence, soit environ 7,6 millions de dollars.

Capitaux propres de l'Ontario

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres totalisaient 190,4 millions de dollars comparativement à 189,6 millions de dollars au 31 décembre 2003, une augmentation de 0,8 million de dollars. Le revenu net de 1,9 million de dollars a été contrebalancé par des paiements de 1,1 million de dollars liés à des affaires litigieuses dont l'Agence a hérité.

Revenu

En 2004, le revenu net a atteint 1,9 million de dollars, soit 4 millions de dollars de plus que la perte nette de 2,1 millions de dollars essuyée en 2003. Cette amélioration est attribuable à la réduction des coûts et à la modification des mesures législatives régissant la TPS. Elle a été en partie contrebalancée par une perte au titre de l'exploitation des services publics découlant de l'annulation de contrats.

Des pressions s'exercent toujours sur l'exploitation des services publics, car l'augmentation des coûts de transport des boues, des produits chimiques et du gaz naturel a été respectivement de 4 %, 4 % et 7 % supérieure à la hausse prévue du taux d'inflation, qui était de 2,69 %. Cette augmentation a été atténuée par l'incidence favorable des modifications apportées aux mesures législatives régissant la TPS.

Les coûts d'assurance responsabilité civile générale ont triplé depuis 2001. Cette hausse a été en partie atténuée par la prise en charge de risques plus grands découlant de l'augmentation des franchises de l'Agence. Cette dernière continue de gérer ses coûts, ce qui s'est traduit par une baisse de ses dépenses indirectes de 1,0 million de dollar par rapport au montant prévu.

Le revenu net provenant des activités de financement continue d'être durement touché par la faiblesse soutenue des taux d'intérêt sur le marché. Ce revenu était de 6,5 millions de dollars en 2004, une diminution de 12 % par rapport à 2003.

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2004 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Vérificateur général,

Jim McCarter, CA

Toronto, Ontario
Le 23 mars 2005

Bilan - Actif

Au 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)	2004	2003
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	**13 966 $**	9 419 $
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	**30 848**	25 780
Ministère de l'Environnement	**65**	291
Taxe sur les produits et services à recevoir	**1 339**	1 013
Charges payées d'avance	**2 640**	855
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (note 3)	**2 684**	3 080
Installations en cours de construction (note 4)	**8 225**	4 374
	59 767	44 812
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout (notes 3 et 13)	**33 383**	38 300
Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction (note 4)	**297**	5 607
Prêts en cours - Prêts complémentaires (note 5)	**305**	352
Prêt en cours - OSIFA (note 6)	**120 000**	120 000
Avances sur l'aide provinciale	**-**	451
Immobilisations nettes (note 7)	**6 007**	6 973
	159 992	171 683
Total de l'actif	**219 759 $**	216 495 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bilan - Passif et capitaux propres

Au 31 décembre 2004

(*en milliers de dollars*)	2004	2003
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	20 334 $	17 692 $
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	1 000	1 000
	21 334	18 692
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 9)	1 442	1 425
Avantages sociaux futurs (note 10)	6 597	6 754
	8 039	8 179
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 12)	96 855	97 951
Bénéfices non répartis	93 531	91 673
	190 386	189 624
Éventualités (note 13)		
Total du passif et des capitaux propres	219 759 $	216 495 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Dante Pontone
Administrateur

Suzanne Hebert
Administratrice

État des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis

Au 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)	2004	2003
Revenu d'exploitation des services publics		
Exploitation des services publics	103 274 $	99 119 $
Droits	1 772	1 920
Total des revenus d'exploitation	105 046	101 039
Charges de fonctionnement		
Salaires et avantages sociaux (notes 10 et 11)	47 186	44 506
Autres charges de fonctionnement	60 806	61 003
Amortissement des immobilisations	1 783	2 095
Radiation des immobilisations	-	1 198
Systèmes d'exploitation électroniques (note 1c)	845	1 700
Total des charges de fonctionnement	110 620	110 502
Perte nette - Exploitation des services publics	(5 574)	(9 463)
Revenus de financement		
Intérêt sur les investissements et les prêts en cours	6 598	7 292
Intérêt à recevoir, installations en cours de construction	45	234
Total des revenus de financement	6 643	7 526
Charges de financement		
Intérêt	19	30
Frais d'administration des prêts	32	32
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des charges de financement	111	122
Revenu net - Financement	6 532	7 404
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice précédant l'initiative de transfert des biens et la remise de la TPS	958	(2 059)
Initiative de transfert des biens (note 14)	(62)	(7)
Remise de la TPS (note 13)	962	-
Revenu net (Perte nette) pour l'exercice	1 858	(2 066)
Solde d'ouverture, bénéfices non répartis	91 673	93 739
Solde de clôture, bénéfices non répartis	93 531 $	91 673 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)	2004	2003
Rentrées nettes provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Revenu net (Perte nette)	**1 858 $**	(2 066 $)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	**1 843**	2 155
Radiation des immobilisations	**-**	1 198
	3 701	1 287
Évolution du fonds de roulement autre que les disponibilités		
- Débiteurs	**(5 394)**	(2 140)
- Charges payées d'avance	**(1 785)**	(358)
- Créditeurs et charges à payer	**2 642**	(59)
- Ministère de l'Environnement	**226**	2 209
- Produit comptabilisé d'avance	**-**	(35)
	(4 311)	(383)
Rentrées nettes provenant des activités d'exploitation	(610)	(904)
Activités de financement		
Diminution des investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout	**5 313**	4 084
Diminution (Augmentation) des investissements à recevoir pour les installations en cours de construction	**1 459**	(5 958)
Augmentation (Diminution) des contributions municipales à payer	**17**	(8)
(Diminution) Augmentation des avantages sociaux futurs à payer	**(157)**	350
Diminution des avances sur l'aide provinciale à recevoir	**451**	1 678
Augmentation du prêt en cours - OSIFA	**-**	(120 000)
Diminution des prêts en cours - Prêt complémentaire	**47**	200
Variation du surplus d'apport	**(1 096)**	(2 379)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	**6 034**	(122 033)
Immobilisations acquises	**(877)**	(1 283)
Augmentation/(Diminution) des espèces	**4 547**	(122 412)
Solde d'ouverture, espèces et quasi-espèces	**9 419**	131 831
Solde de clôture, espèces et quasi-espèces	**13 966 $**	9 419 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « Loi »).

Conformément à la Loi, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout contre recouvrement des coûts en finançant, en planifiant, en aménageant, en construisant et en exploitant les stations et services en question;
- financer, construire et exploiter des stations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ainsi que des services d'eau et d'égout pour la province de l'Ontario contre recouvrement des coûts;
- fournir ces stations et ces services de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation des terres et d'établissement sur celles-ci.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont décrites ci-après.

a) **Espèces et quasi-espèces**

Les espèces et les quasi-espèces sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins.

b) **Immobilisations**

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

c) **Systèmes d'exploitation électroniques**

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation électroniques (OCWAware[MC]) comme des dépenses de fonctionnement de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées, car elle ne prévoit pas recouvrer les coûts grâce aux activités futures d'exploitation des services publics.

d) **Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction**

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

1. Principales conventions comptables (suite)

e) **Exploitation des services publics**

Une partie des contrats d'exploitation des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés, auxquels s'ajoutent des frais de gestion. Les revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même si les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ».

f) **Utilisation des estimations**

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

a) Ces investissements représentent la portion principale des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que les coûts de fonctionnement à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'ont pas été facturés. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir.

b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2,0 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2005	2 684 $
2006	2 856
2007	3 039
2008	3 234
2009	3 441
Par la suite	20 813
	36 067
Plus : Versements échéant dans l'année	2 684
	33 383 $

4. Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction

Les « Investissements à recevoir pour les installations en cours de construction » représentent de nouvelles installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations existantes par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé au titre des installations en cours de construction, dans un délai d'un an.

5. Prêts en cours - prêts complémentaires

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour leurs installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

6. Prêt en cours - OSIFA

Le 15 avril 2003, l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA). Un organisme du gouvernement provincial, l'OSIFA a fourni un billet qui arrive à échéance le 1er mars 2023. L'intérêt est versé tous les trimestres à un taux qui est de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux au jour le jour des certificats de placement. La valeur marchande du billet se rapproche du coût.

7. Immobilisations

(en milliers de dollars)	Coût	Amort. cumulé	Valeur nette au 31 déc. 2004	Valeur nette au 31 déc. 2003
Mobilier et agencements	1 776 $	1 244 $	**532 $**	638 $
Matériel roulant	164	97	**67**	98
Matériel informatique	6 500	5 107	**1 393**	1 377
Logiciels	3 252	2 813	**439**	531
Améliorations locatives	6 858	3 470	**3 388**	4 107
Matériel et outillage	504	316	**188**	222
	19 054 $	13 047 $	**6 007 $**	6 973 $

8. Baux

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2005	1 957 $
2006	1 667
2007	1 445
2008	1 089
2009	1 089
Par la suite	288
	6 446 $

9. Contributions municipales à payer

(en milliers de dollars)	31 déc. 2004	31 déc. 2003
Contributions municipales retenues pour réparations futures	**1 442 $**	1 425 $

Au 31 décembre 2004, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 1,4 million de dollars (1,4 million de dollars en 2003) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 1,4 million de dollars est compris dans les espèces et les quasi-espèces.

10. Autres avantages sociaux futurs

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi et les indemnités pour accident du travail.

Le montant de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 7,6 millions de dollars (7,8 millions de dollars en 2003), dont un montant de 1,0 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2004, le montant comptabilisé était de 0,8 million de dollars (0,7 million de dollars en 2003). Il est inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

10. Autres avantages sociaux futurs (suite)

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation prévue de 1,1 million de dollars au titre des indemnités pour accident du travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) en date du 31 décembre 2003.

Le montant de l'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 ne devrait être fourni par la CSPAAT qu'après la date de préparation des états financiers. Cependant, il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2004 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des autres avantages sociaux accordés aux employés à la retraite sont pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont donc pas inclus dans les états financiers.

11. Régime de retraite

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 2,1 millions de dollars (1,9 million de dollars en 2003) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis.

12. Surplus d'apport

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations.

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts de réparation et d'entretien convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés pour les réparations et l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses de 7,5 millions de dollars pour la réparation des biens d'équipement, tel qu'il a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6,0 millions de dollars a été dépensée. Un montant cumulatif de 4,7 millions a été consacré à d'autres projets. Ce redressement comprend une radiation des avances sur l'aide provinciale.

(en milliers de dollars)	31 déc 2004	31 déc 2003
Solde d'ouverture, 1er janvier	97 951 $	100 330 $
Redressement du solde d'ouverture	(1 096)	(2 379)
	96 855 $	97 951 $

13. Éventualités

Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 2 500 $ à 50 000 $ selon les circonstances qui ont donné lieu à l'instance et la nature de l'instance. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées au cours de l'exercice où un règlement aura lieu.

Taxe sur les produits et services (TPS)

À la suite d'une vérification de la TPS effectuée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), l'AOE a été avisée par l'ARC qu'elle est admissible à un remboursement d'une partie de la TPS sur certains achats, car elle n'a pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle a droit. La demande a été acceptée en janvier 2004 et le remboursement a été comptabilisé au premier trimestre de 2004.

Investissements à recevoir pour des installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'une conduite d'eau. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 17,3 millions de dollars au 31 décembre 2004. L'entente précisait que le prêt serait remboursé grâce au produit de ventes d'eau plutôt qu'en fonction d'un calendrier préétabli. Jusqu'à maintenant, aucun paiement de capital ou d'intérêt n'a été effectué. La conduite d'eau et le remboursement du prêt font l'objet de discussions au sein des divers paliers de gouvernement. Si les ventes d'eau demeurent insuffisantes pour faire des paiements de capital et d'intérêt, l'Agence pourrait, conformément à l'entente, exiger de l'exploitant qu'il lui confie le soin de commercialiser la conduite à compter du 1er mai 2006. En raison de ces incertitudes, l'Agence ne peut évaluer l'insuffisance potentielle du prêt aux termes de l'entente. Par conséquent, les états financiers ne comprennent aucune provision pour prêts douteux.

14. Initiative de transfert des biens

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété d'installations de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les coûts immobiliers liés au transfert des titres de propriété. Tous les transferts ont été effectués et une somme de 4,6 millions de dollars a été dépensée

15. Opérations entre apparentés

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés et sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) L'Agence a reçu 1 million de dollars du ministère de l'Environnement en 2004 pour les services de purification de l'eau et d'épuration des eaux d'égout et d'autres services qu'elle a fournis. Ces services ont été fournis selon les mêmes tarifs que ceux exigés pour les services dispensés aux municipalités.

b) L'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), tel que décrit à la note 6.

c) Le Secrétariat du Conseil de gestion traite la paie et administre les avantages sociaux de l'Agence et assume les coûts d'administration qui en découlent.

16. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 $. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite, ainsi que les primes uniques de déménagement ou de réinstallation. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux imposables) dont la rémunération dépassait 100 000 $ en 2004.

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages
Atkinson, Daniel	vice-président de l'exploitation	110 609,69 $	192,44 $
Baker, Brenda	vice-présidente des finances et des services internes	106 878,96 $	185,44 $
Carter, John	chef de l'élaboration des projets et des services techniques	113 733,38 $	189,85 $
Chiasson, Linda	vice-présidente du développement des affaires	106 407,73 $	185,08 $
Chin, Edward	chef de l'administration et de l'approvisionnement	100 346,78 $	169,71 $
Clappison, Steve	opérateur de centrale thermique 4	101 676,17 $	120,15 $
Ethier, Marc	chef des opérations régionales, Centre-Ouest	100 275,55 $	167,28 $
Fernandes, Mervyn	exploitant de centrale thermique 4	106 940,62 $	120,15 $
Kind, Robin	avocate générale par intérim	162 657,99 $	276,79 $
Pontone, Dante	président-directeur général	118 788,81 $	203,83 $
Quarisa, Frank	vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques	106 551,56 $	185,41 $
Rinas, Wilhelm	avocat général	111 960,60 $	191,99 $
Sasaki, Lauren	conseillère juridique	119 839,63 $	205,49 $
West, Phillip A.	opérateur de centrale thermique 3	110 539,92 $	108,09 $

Dirigeants de l'Agence

Name	Position
Atkinson, Daniel	Vice-président de l'exploitation
Baker, Brenda	Vice-présidente des finances et des services internes
Chiasson, Linda	Vice-présidente du développement des affaires
Kind, Robin	Avocate générale par intérim et secrétaire du conseil d'administration
Pontone, Dante	Président-directeur général
Quarisa, Frank	Vice-président de l'élaboration des projets et des services techniques
Reid, Nick	Directeur général, Peel Sud
Witlarge, Sandra	Contrôleuse

Bureau Principal
1, rue Yonge, bureau 1700
Toronto ON M5E 1E5
Renseignements généraux : 416 314-5600
Sans frais : 1 800 667-6292
Télécopieur : 416 314-8300

Bureau de la région de l'Est
593 Norris Court
Kingston ON K7P 2R9
Téléphone : (613) 634-6292
Télécopieur : (613) 634-1942

Bureau de la région centrale de l'Ontario
24, rue Yonge
Elmvale ON L0L 1P0
Téléphone : (705) 322-5630
Télécopieur : (705) 322-5633

Bureau de la région du Centre-Ouest
490 Dutton Drive, bureau B3
Waterloo ON N2L 6H7
Téléphone : (519) 885-7022
Télécopieur : (519) 885-8192

Bureau de la région du Nord
335, avenue Euclid
Thunder Bay ON P7E 6G6
Téléphone : (807) 475-1350
Télécopieur : (807) 475-1531

Bureau de la région du Sud-Ouest
3508 Wonderland Road South
London ON N6L 1A7
Téléphone : (519) 652-7014
Télécopieur : (519) 652-7020

Bureau administratif de Peel Sud
1300 Lakeshore Road East
Mississauga ON L5E 1E5
Téléphone : 905 274-1223
Télécopieur : 905 274-5906

www.ocwa.com
Sans frais : 1.800.667.6292

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux